



# 2022

## RAPPORT ANNUEL

au Parlement sur l'immigration




**L'honorable Sean Fraser, C.P., député**  
Ministre de l'Immigration, des Réfugiés et de la Citoyenneté



Immigration, Réfugiés  
et Citoyenneté Canada

Immigration, Refugees  
and Citizenship Canada

**Canada**



Pour obtenir des renseignements sur les autres publications d'Immigration, Réfugiés et Citoyenneté Canada (IRCC), consultez le site [www.canada.ca/publications-ircc](http://www.canada.ca/publications-ircc).

Disponible sur demande en médias substituts.

Also available in English under the title: 2022 Annual Report to Parliament on Immigration.

Visitez-nous en ligne

Site Web : [www.cic.gc.ca](http://www.cic.gc.ca)

Facebook : [www.facebook.com/CitCanada](https://www.facebook.com/CitCanada)

YouTube : [www.YouTube.com/CitImmCanada](https://www.YouTube.com/CitImmCanada)

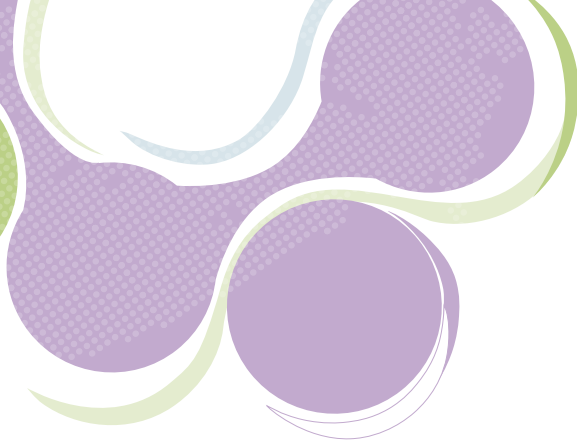
Twitter : [@CitImmCanada](https://twitter.com/CitImmCanada)

© Sa Majesté le Roi du chef du Canada, représenté par le ministre de Citoyenneté et Immigration, 2022.

N° de catalogue Ci1F-PDF

ISSN 1706-3337

IRCC 3331-10-2022



# Table des matières

Message du ministre de l'Immigration, des Réfugiés et de la Citoyenneté	3
Introduction	6
Approche du Canada à l'égard de l'immigration	7
Résidents temporaires : programmes et volumes	19
Immigration permanente au Canada	23
Immigration francophone hors Québec	34
Prochain Plan des niveaux d'immigration du Canada pour les résidents permanents	37
Partenariats fédéraux-provinciaux/territoriaux	38
Engagement international	40
Lutte contre le racisme à Immigration, Réfugiés et Citoyenneté Canada	43
Considérations relatives à l'égalité des sexes et à la diversité dans l'immigration	45
Annexe 1 : Articles 94 et 22.1 de la <i>Loi sur l'immigration et la protection des réfugiés</i>	52
Annexe 2 : Tableaux	53
Annexe 3 : Rapport sur la migration temporaire	59
Annexe 4 : Instructions ministérielles	60
Notes en fin de texte	63



# Message du ministre de l'Immigration, des Réfugiés et de la Citoyenneté

En ma qualité de ministre de l'Immigration, des Réfugiés et de la Citoyenneté, j'ai le plaisir de présenter le Rapport annuel au Parlement sur l'immigration de 2022.

L'immigration apporte une contribution essentielle à la culture, à l'économie et à la croissance démographique du Canada. C'est aussi le moyen par lequel le pays maintient fièrement sa position de chef de file en matière de réinstallation des réfugiés. Le fonctionnement de l'immigration au Canada est complexe.

Malgré les difficultés posées par la COVID-19 et les multiples crises humanitaires, le Ministère a continué de respecter ses engagements dans ses nombreux secteurs d'activité. Au cours d'une période d'incertitude et de changement sans précédent, le Canada a maintenu un système d'immigration qui soutient la reprise et la croissance économiques du Canada, réunit les familles et maintient sa tradition humanitaire.

En 2021, le Canada a accueilli le plus grand nombre d'immigrants en une seule année de son histoire, soit près de 406 000 résidents permanents dans les volets de l'immigration économique, du regroupement familial, des réfugiés et des considérations d'ordre humanitaire. Ce fut pour le pays un accomplissement remarquable, qui a reposé sur une collaboration et un partenariat solides entre les ordres de gouvernement.

Plus de 191 000 titulaires de permis de travail et d'études sont passés du statut de résident temporaire à celui de résident permanent. Nous avons accueilli plus de 415 000 titulaires de permis de travail temporaire et plus de 445 000 titulaires de permis d'études. Ces nouveaux arrivants accroissent la diversité des collectivités canadiennes, renforcent notre économie et encouragent la croissance de nos établissements d'enseignement. Ces chiffres sont encourageants, mais ils pourraient être plus importants.

Le Canada est une destination de choix pour de nombreuses personnes à la recherche d'un nouveau chez-soi. Cela se traduit par un grand nombre de demandes chaque année. Pour remédier aux retards de traitement des demandes, nous avons consacré nos capacités au traitement des clients existants et à l'augmentation de l'efficacité, ainsi qu'à l'amélioration des services numériques et de la prestation des services aux clients.

Bon nombre des perturbations initiales causées par la pandémie de COVID-19 ont été éliminées, mais le Ministère se heurte toujours à des répercussions à long terme sur les activités à l'échelle de la planète, ce qui met en péril notre capacité de traiter les demandes. Immigration, Réfugiés et Citoyenneté Canada a octroyé 85 millions de dollars pour que le Ministère et ses partenaires améliorent les résultats dans ce domaine, notamment en ajoutant plus de 1 200 nouveaux employés afin de soutenir le traitement des demandes.

Les efforts du Ministère en matière de protection des réfugiés ont également été un domaine d'intérêt clé en 2021. Immédiatement après le retour au pouvoir des talibans en Afghanistan, le gouvernement du Canada s'est engagé à faire venir des ressortissants afghans au pays, notamment les personnes qui ont aidé le gouvernement du Canada et ses alliés, les leaders féminines, les défenseurs des droits de la personne, les journalistes et les gens qui les ont aidés, les membres des minorités ethniques et religieuses persécutées, les personnes 2SLGBTQI+, de même que les membres de la famille d'interprètes réinstallés antérieurement.

Afin d'aider les défenseurs des droits de la personne tout particulièrement, Immigration, Réfugiés et Citoyenneté Canada a élaboré un nouveau volet pour les réfugiés, qui s'appuie sur l'analyse comparative entre les sexes plus, de façon à veiller à ce que le volet réponde le mieux possible aux besoins des personnes qui ont le plus besoin de protection. Le Ministère a par ailleurs continué de mobiliser les intervenants et les employés tout au long de 2021 dans le cadre de sa Stratégie de lutte contre le racisme.

À mesure que la relance du pays s'accélère après les difficultés des deux dernières années, notre système d'immigration demeurera un facteur essentiel de la diversité et de la prospérité du Canada, notamment en favorisant la croissance de la population active et en fournissant des compétences recherchées grâce à notre vaste gamme de programmes. Nous le constatons en outre dans notre travail visant à accueillir des Ukrainiens en lieu sûr à la suite de l'invasion de leur pays, et nous le constaterons dans notre engagement permanent à faire venir au Canada des travailleurs, des étudiants et des nouveaux arrivants dans le cadre de notre Plan des niveaux d'immigration 2023-2025.

En 2021, le Ministère a réalisé des progrès concernant le Projet pilote sur la voie d'accès à la mobilité économique, qui vise à combler les pénuries de main-d'œuvre au Canada tout en offrant des solutions durables aux réfugiés qui possèdent les compétences et les qualifications dont les employeurs canadiens ont besoin. La réception des demandes pour la phase 2 du Projet pilote sur la voie d'accès à la mobilité économique a commencé en décembre 2021. Le Ministère s'est engagé à élargir le Projet pilote de façon à accueillir 2 000 réfugiés qualifiés et ainsi combler des pénuries particulières de main-d'œuvre dans des secteurs à forte demande comme celui des soins de santé.

Un autre jalon important à souligner est le projet de loi C-19, la *Loi d'exécution du budget*, qui a reçu la sanction royale en juin 2022 et qui met en œuvre bon nombre des engagements du gouvernement à faire croître notre économie et à rendre la vie plus abordable pour les Canadiens. Il facilitera la tâche des immigrants qualifiés afin qu'ils s'établissent au Canada en améliorant la capacité du gouvernement de sélectionner les demandeurs dans le système Entrée express, qui comblent les pénuries de main-d'œuvre et répondent aux besoins des entreprises canadiennes.

Le Ministère a fait face à des défis de service considérables jusqu'en 2021, principalement en raison de la pandémie en cours. Il a contré cette période unique d'adversité avec un effectif dévoué et réceptif, un programme de modernisation avant-gardiste et une vision audacieuse pour l'avenir.

Je vous invite à en apprendre davantage sur les réalisations et les priorités continues du Ministère dans le Rapport annuel au Parlement sur l'immigration.

---

L'honorable Sean Fraser, C.P., député  
Ministre de l'Immigration, des Réfugiés et de la Citoyenneté

# Faits saillants sur L'IMMIGRATION AU CANADA 2021



## Immigration permanente

**405 999** résidents permanents ont été accueillis au Canada en 2021.

**191 338** personnes sont passées du statut de résident temporaire à celui de résident permanent dans le cadre de diverses voies d'accès.



## Financement par IRCC

Plus de **550** fournisseurs de services ont reçu du financement pour des services d'établissement rendus à plus de **428 000 clients.**

## Résidents temporaires

Un total de, **1 467 333** documents de voyage ont été délivrés à des visiteurs, des étudiants et des travailleurs étrangers temporaires.

Au total, on comptait **445 776** titulaires de permis d'études.

En tout, on comptait **415 817** titulaires de permis de travail temporaire dans le cadre du Programme des travailleurs étrangers temporaires et du Programme de mobilité internationale.



## Citoyenneté canadienne

**221 919** résidents permanents sont devenus citoyens canadiens en 2021-2022.



# Introduction

Le Rapport annuel au Parlement sur l'immigration est une exigence de la Loi sur [l'immigration et la protection des réfugiés](#)<sup>i</sup>. Il donne au ministre de l'Immigration, des Réfugiés et de la Citoyenneté l'occasion d'informer le Parlement et les Canadiens des faits saillants et de leur donner des renseignements connexes sur l'immigration au Canada. Il offre également des renseignements sur les réussites et les défis liés à l'accueil de nouveaux arrivants au Canada.

Le Rapport présente de l'information et des données statistiques concernant les volumes de résidents temporaires et les admissions de résidents permanents, et il indique le nombre d'admissions de résidents permanents à venir. En outre, le Rapport décrit les efforts déployés dans le cadre de notre responsabilité partagée avec les provinces et les territoires visant à soutenir l'immigration; il souligne les efforts pour appuyer et promouvoir l'immigration francophone; et il présente une analyse des considérations liées au sexe et à la diversité dans l'approche du Canada à l'égard de l'immigration.

Le Rapport annuel au Parlement sur l'immigration 2022 met l'accent sur les résultats en matière d'immigration obtenus en 2021, bien que la publication ait lieu au cours de l'année civile suivante afin de permettre à Immigration, Réfugiés et Citoyenneté Canada (IRCC) d'obtenir les renseignements les plus récents sur l'année civile précédente.

## Au sujet des données présentées dans le Rapport

Les données sur les admissions se trouvent aux annexes 2 et 3, ainsi que sur le portail [Données ouvertes](#)<sup>ii</sup> du gouvernement du Canada et dans les [Faits et chiffres](#)<sup>iii</sup> publiés par IRCC.

Les données du Rapport qui ont été extraites de sources d'IRCC peuvent différer de celles figurant dans d'autres publications. Ces différences reflètent les modifications typiques apportées aux fichiers de données administratives d'IRCC au fil du temps. Étant donné que les données du Rapport proviennent d'un seul point dans le temps, il pourrait y avoir des changements mineurs à mesure que des renseignements supplémentaires deviennent disponibles.



# Approche du Canada à l'égard de l'immigration

## Pourquoi l'immigration est importante pour le Canada

Depuis plus d'un siècle, l'immigration est un moyen d'appuyer la croissance démographique et économique ainsi que la diversité culturelle partout au Canada. Des millions de personnes admissibles de partout dans le monde ont choisi d'habiter au Canada et de faire du pays leur nouveau foyer. Afin de renforcer ses solides assises économiques et sociales, le Canada a toujours aidé les personnes à venir ici afin d'obtenir de meilleures perspectives économiques, la possibilité d'être réunies avec des membres de leurs familles ou la protection du pays.

## 2021 : Une année marquée par la capacité continue d'adaptation

En 2021, afin de relever les défis continus de la pandémie de COVID19, Immigration, Réfugiés et Citoyenneté Canada (IRCC) a poursuivi la mise en œuvre de solutions novatrices pour soutenir l'immigration et la mobilité transfrontalière des nouveaux arrivants et des réfugiés, tout en continuant de protéger la santé et la sécurité des personnes qui vivent au Canada. Parallèlement, le Ministère est demeuré axé sur la reprise économique du Canada et la poursuite de l'exécution de son mandat, de ses programmes de base et de ses services essentiels. Ce faisant, IRCC a réagi aux problèmes nouveaux et est intervenu dans des situations d'urgence, notamment en respectant l'engagement pris dans la lettre de mandat du gouvernement du Canada visant à réinstaller au moins 40 000 réfugiés afghans d'ici 2024, et a mis en œuvre le niveau d'admissions prévues de résidents permanents le plus ambitieux de l'histoire du pays.

L'un des principaux défis liés à la pandémie était l'arriéré lié au traitement des demandes de permis de résidence permanente et de séjour temporaire. En novembre 2021, IRCC avait un inventaire de traitement de près de 1,8 million de demandes d'immigration. La situation est attribuable à un éventail de facteurs, même si le gouvernement fixe chaque année les niveaux d'immigration dans le cadre du Plan pluriannuel des niveaux d'immigration, lesquels ont été atteints en 2021. Les facteurs qui contribuent à l'arriéré comprennent une demande sans précédent, les restrictions continues des voyages à l'étranger, les restrictions à la frontière, des pressions opérationnelles incompatibles et l'incapacité des clients d'obtenir des documents en raison des répercussions de la COVID-19. Ces facteurs ont créé des problèmes relativement au traitement efficace des demandes dans les délais établis.

Afin d'atténuer les risques et de réduire les répercussions face aux arriérés persistants et aux délais d'attente, IRCC a continué d'améliorer les services numériques et les approches à l'égard de la prestation des services à la clientèle. Le Ministère a notamment misé davantage sur les innovations numériques grâce au lancement du Portail de réception des demandes de résidence permanente en ligne, a utilisé de façon responsable l'analytique avancée des données dans les systèmes d'immigration et a poursuivi la numérisation des demandes sur papier.

Par exemple, pour faciliter l'accès aux portails et aux demandes en ligne d'IRCC, le Ministère a déployé une fonction qui permet aux clients de faire leur demande avec l'aide d'un représentant. Cette fonctionnalité a été mise en service le 30 novembre 2021.

IRCC continue d'améliorer la fonctionnalité des demandes en ligne afin qu'elle soit accessible à un plus grand nombre de clients. Un déploiement futur et l'ajout de nouvelles fonctionnalités sont prévus et contribueront à réduire le nombre de demandes papier et à permettre la transition vers un processus numérique.

## Faits saillants sur le programme de Modernisation de la plateforme numérique

IRCC entreprend une transformation numérique pluriannuelle afin de moderniser l'ensemble de ses programmes et de ses services, y compris la façon dont ils sont gérés et offerts, afin de mieux répondre aux attentes et aux besoins changeants des clients.

La transformation numérique d'IRCC se fera par l'entremise du programme de Modernisation de la plateforme numérique (MPN) (2020-2026), une initiative pluriannuelle qui permettra au Ministère de même qu'à ses programmes et à ses services de passer à l'ère numérique d'une manière stratégiquement planifiée et coordonnée. De nombreux ministères et organismes fédéraux qui jouent un rôle en matière de migration comptent sur l'information recueillie, traitée, gérée et rendue accessible par IRCC. Le programme de MPN permettra de repenser et de concevoir de nouveaux processus opérationnels numériques, des méthodes améliorées de travail et une plateforme technologique moderne qui améliorera l'expérience globale des clients, des employés et des partenaires, tout en préservant la santé et la sécurité des Canadiens.

## L'immigration contribue à la prospérité du Canada

L'immigration est vitale pour l'économie, nos collectivités et l'identité nationale du Canada en tant que pays diversifié et accueillant pour tous. En effet, le multiculturalisme est l'une des grandes réussites du Canada et est un exemple pour le monde entier. Chaque année, le Canada accueille des centaines de milliers de résidents permanents, de travailleurs étrangers temporaires (TET), d'étudiants et de visiteurs. Le Canada favorise de plus la réunification des familles et la protection des réfugiés et des personnes à risque. Durant la pandémie de COVID-19, les nouveaux arrivants ont joué un rôle essentiel dans les services de première ligne à l'échelle du pays, notamment dans les hôpitaux, les entreprises de production alimentaire, les exploitations agricoles, grandes et petites, et les secteurs manufacturier et des transports.

## L'immigration est essentielle à la **croissance économique** du Canada et est cruciale pour **appuyer la reprise économique** :



l'immigration représente jusqu' à **90 %** de la croissance de la population active au Canada et environ **75 %** de la croissance démographique<sup>1</sup>;



les étudiants étrangers apportent une contribution importante à **l'économie canadienne**, certains estimant qu'ils ont contribué pour **23,5 milliards** de dollars au produit intérieur brut du Canada en 2019<sup>2</sup>;



les résidents temporaires et permanents **sont en mesure** de répondre **aux besoins particuliers du marché du travail au Canada** et représentent des proportions relativement élevées de la **main-d'œuvre** dans certains secteurs industriels<sup>3</sup>. À l'avenir, il faudra plus de **résidents temporaires et permanents** pour combler les pénuries de main-d'œuvre et contribuer à la **prospérité économique** du Canada.

1 <https://www.canada.ca/fr/immigration-refugies-citoyennete/organisation/transparence/comites/cimm-10-mar-2021/cimm-chemin-immigration-economique-mar-2021.html>.

2 Affaires mondiales Canada (AMC) commande périodiquement un rapport sur l'impact économique des étudiants étrangers. Le montant pour 2019 est une estimation interne d'AMC pour une année où le rapport externe n'a pas été produit.

3 Recensement de 2016, tableau 98-400-X2016371, Statistiques Canada.

## Importance du Plan pluriannuel des niveaux d'immigration du Canada

Au titre de la *Loi sur l'immigration et la protection des réfugiés*, IRCC est tenu de déposer son Plan des niveaux d'immigration au plus tard le 1<sup>er</sup> novembre, une exception s'appliquant aux dates de dépôt lors des années d'élection. En général, le Plan des niveaux d'immigration procure des avantages à long terme au Canada, appuie la croissance économique à court terme, répond aux besoins du marché du travail et permet d'avoir un système d'immigration bien géré qui maintient la confiance du public.

Les admissions de résidents permanents sont planifiées sur une période de trois ans et sont appuyées par des mesures continues offertes dans le cadre du Programme d'établissement d'IRCC. L'an dernier, les talibans ont pris le contrôle de l'Afghanistan, le 15 août 2021. Le Canada a réagi rapidement en s'engageant à accueillir au moins 40 000 réfugiés afghans, d'ici 2024, ce qui dépasse le niveau d'admission établi dans le Plan pluriannuel des niveaux d'immigration.

En 2021, le Canada a accueilli le plus grand nombre d'immigrants en une seule année de son histoire, soit 405 999 résidents permanents, ce qui correspond à une augmentation de 120 % par rapport à 2020. Cela a été rendu possible, malgré les défis posés par la pandémie, en redoublant d'efforts et en tirant parti de pratiques novatrices. Mentionnons par exemple le passage à une approche axée sur les demandeurs qui vivent déjà au Canada en créant des voies d'accès limitées dans le temps de la résidence temporaire (RT) vers la résidence permanente (RP); ainsi que le recours aux admissions virtuelles et à la numérisation des demandes sur papier afin d'accélérer le traitement. Le nombre historique de résidents permanents admis en 2021 a joué un rôle clé afin de soutenir la reprise économique au cours de la pandémie et de combler des pénuries de main-d'œuvre critiques dans les secteurs des services essentiels.

En février 2022, le Canada a déposé son Plan des niveaux d'immigration 2022-2024, qui vise l'accueil continu des immigrants à un taux d'environ 1 % de la population canadienne par année, notamment 431 645 résidents permanents en 2022, 447 055 en 2023 et 451 000 en 2024. En mettant davantage l'accent sur le soutien de la reprise de notre économie et de la croissance à la suite de la pandémie, nous avons augmenté les niveaux du Plan d'immigration afin de répondre adéquatement à la demande croissante de main-d'œuvre, de réunir les familles et de réinstaller les plus vulnérables de ce monde<sup>4</sup>.

Le Plan des niveaux d'immigration 2023-2025, qui se trouve plus loin dans le Rapport, continuera de jouer un rôle important dans la croissance et la reprise économiques du Canada en permettant notamment de combler des pénuries de main-d'œuvre, de corriger des lacunes liées au marché du travail et de veiller à ce que les employeurs qui fourniront des emplois dans les industries de l'avenir puissent s'établir et croître au pays.

<sup>4</sup> <https://www.canada.ca/fr/immigration-refugies-citoyennete/nouvelles/2022/02/un-nouveau-plan-en-matiere-dimmigration-pour-combler-les-penuries-de-mainduvre-et-favoriser-la-croissance-de-leconomie-canadienne.html>

## Tradition humanitaire et réinstallation de réfugiés afghans

En 2021, le Canada a maintenu la solide tradition d'offrir une protection aux personnes dans le besoin, et il a continué de s'acquitter avec constance de ses obligations juridiques internationales à l'égard des réfugiés. Le Canada a également maintenu sa fière tradition humanitaire d'être le premier pays de réinstallation de réfugiés au monde; réinstallant 20 428 réfugiés en 2021, selon le Rapport sur les tendances mondiales de l'Agence des Nations Unies pour les réfugiés (HCR).

Dans le cadre de cette tradition, les cinq principales admissions de résidents permanents au Canada à titre de réfugiés réinstallés par pays de citoyenneté en 2021 comprennent : l'Afghanistan (6 105)\*, la Syrie (4 195), l'Érythrée (3 674), l'Irak (1 520) et la République démocratique de Somalie (1 297).

Le gouvernement du Canada s'est engagé à accueillir en 2021 au moins 40 000 réfugiés afghans et personnes vulnérables d'ici 2024, à la suite de la crise en Afghanistan. Cela se fait au moyen de plusieurs initiatives en matière de programmes et de politiques à IRCC, y compris un programme humanitaire, un programme spécial d'immigration pour les Afghans qui ont aidé le gouvernement du Canada et une voie d'accès pour les membres de la famille élargie d'anciens interprètes afghans qui ont déjà immigré au Canada dans le cadre de programmes en 2009 et en 2012.



En 2021, le Canada s'est engagé à réinstaller au moins **40 000** réfugiés afghans d'ici 2024.

En 2021, **5 757** réfugiés afghans ont été réinstallés au Canada en vertu de l'engagement.

Au moyen de programmes spéciaux de réinstallation, le gouvernement du Canada réinstallera :

- **5 000** Afghans dans le cadre de la **voie d'accès à la résidence permanente pour les membres de la famille élargie d'anciens interprètes;**
- **18 000** Afghans dans le cadre du **programme spécial d'immigration pour les ressortissants afghans qui ont collaboré étroitement à nos efforts en Afghanistan;**
- Une combinaison de réfugiés afghans pris en charge par le gouvernement et de réfugiés afghans parrainés par le secteur privé dans le cadre du **programme humanitaire.**



Le Canada continuera d'étudier d'autres options et voies d'accès afin de faire venir des Afghans au pays, comme le **Projet pilote sur la voie d'accès à la mobilité économique.**

\* Comprend également les admissions de réfugiés réinstallés dont le pays de citoyenneté est l'Afghanistan, mais ne font pas partie de l'engagement de 2021.

La capitulation rapide du gouvernement afghan devant les talibans dans les jours qui ont précédé le retrait des États-Unis et d'autres forces alliées a entraîné un effort international d'évacuation à grande échelle, qui a permis d'évacuer vers le Canada 3 700 personnes, y compris des citoyens canadiens et des résidents permanents, avant la fermeture du pont aérien, le 31 août 2021. L'évacuation a eu lieu au moyen de vols des Forces armées canadiennes, de vols nolisés d'Affaires mondiales Canada et de places à bord de vols assurés par des pays alliés, principalement les États-Unis.

Étant donné l'escalade rapide des événements en Afghanistan, le gouvernement du Canada a annoncé, le 13 août 2021, qu'il réinstallerait 20 000 ressortissants afghans. Le 27 septembre 2021, alors qu'il s'adressait à l'Assemblée générale des Nations Unies, le gouvernement du Canada a doublé son engagement, le faisant passer à 40 000 afghans. L'engagement à réinstaller au moins 40 000 ressortissants afghans a par la suite été confirmé dans la lettre de mandat ministériel d'IRCC en décembre 2021. L'engagement du Canada à l'égard de la réinstallation d'Afghans est l'un des plus importants dans le monde et se classe au deuxième rang après les États-Unis. À l'appui des efforts de réinstallation, le Royaume-Uni s'est engagé à réinstaller 20 000 Afghans; l'Australie, 31 500 Afghans; et 15 États membres de l'Union européenne ont accepté d'accueillir au total 40 000 ressortissants afghans.

La situation en Afghanistan continue d'évoluer. Le principal défi tout au long de 2021 était que les déplacements hors du pays, tant par voie aérienne que terrestre, continuaient d'être très difficiles et dangereux. La situation a été d'autant plus difficile que le Canada n'avait pas de présence diplomatique ni militaire en Afghanistan après la chute de Kaboul. Compte tenu des défis similaires auxquels font face les pays partageant les mêmes points de vue, IRCC a travaillé avec des alliés tels que les États-Unis pour coordonner l'évacuation rapide de 3 700 réfugiés afghans.

La portée et l'ampleur de cet engagement et des défis qui en découlent ont nécessité un niveau d'efforts sans précédent, une collaboration pluriannuelle soutenue de tous les ordres de gouvernement et de la société civile, ainsi que des investissements importants dans l'infrastructure internationale, fédérale, provinciale et du secteur privé. Par-dessus tout, il a fallu faire preuve d'adaptation afin de mettre en place de nouvelles méthodes de travail souples, réagir en temps réel à des environnements changeants et tirer parti des occasions de donner suite à l'engagement du Canada envers le peuple afghan. Conformément à cette approche, IRCC a cherché de nouvelles solutions en 2021 pour faciliter le passage sûr et l'établissement de ressortissants afghans, ainsi que le traitement de leurs demandes, notamment ce qui suit :

- la mise en place d'un processus de sélection en deux volets, qui commence en Afghanistan par la présentation d'un nouveau formulaire amélioré de renseignements biographiques;
- des options pour faciliter le passage en toute sécurité au moyen de voies de sortie et de zones de rassemblement dans des pays tiers sûrs aux fins du processus de sélection;
- l'adoption de nouvelles stratégies pour réinstaller les réfugiés afghans pris en charge par le gouvernement dans des villes et des municipalités de tout le pays au cours de l'année.

Des particuliers, des entreprises et des collectivités de l'ensemble du Canada ont généreusement offert leur soutien et leur aide pour accueillir des familles afghanes réinstallées au pays, en étroite collaboration avec leurs fournisseurs locaux de services de réinstallation et d'établissement. Un comité directeur sur la réinstallation des Afghans a par ailleurs été créé pour collaborer étroitement avec IRCC afin d'échanger de l'information en temps opportun, de répondre aux offres d'aide locales, régionales et nationales et d'établir le lien entre ces dernières et les endroits où les besoins étaient les plus grands.

D'août à décembre 2021, le Canada a accueilli 3 471 personnes dans le cadre du programme spécial d'immigration pour les personnes qui ont aidé le gouvernement du Canada, et 2 286 personnes sont arrivées dans le cadre du programme humanitaire (réfugiés pris en charge par le gouvernement et réfugiés parrainés par le secteur privé).

# De Kandahar à Windsor : l'histoire de Ghusuddin Frotan



Ghusuddin Frotan, son épouse, Fatima, et leurs huit enfants sont arrivés au Canada au début de 2022. Leur parcours pour se rendre ici n'a pas été facile. Alors qu'elle entamait tout juste son long voyage, la famille a vécu une expérience angoissante à l'aéroport de Kaboul, où un des enfants a disparu pendant plusieurs heures dans le chaos qui régnait. Avant de s'installer enfin à Windsor (Ontario), la famille a dû se rendre au Qatar, en Angleterre et au Mexique.

En tant que journaliste à Kandahar, Ghusuddin a couvert le Sud de l'Afghanistan pour le *Wall Street Journal*. Il a en outre fondé l'organisation sans but lucratif [Hindara Educational and Social Development Organization](#) (en anglais seulement) et le premier collège anglophone de Kandahar, la [WESA Academy](#) (en anglais seulement). Aujourd'hui, la WESA Academy offre une éducation de qualité à plus de 1 400 élèves, dont 683 filles, dans le Sud du pays.

Ghusuddin a également fondé le magazine mensuel pour enfants *Ako Bako*, dont le nom est tiré d'une chanson populaire, que les enfants chantent depuis le début de l'histoire de l'Afghanistan, dans toutes les régions et toutes les langues.

Laisser derrière ces projets passionnants n'a pas été facile pour Ghusuddin, mais la sécurité de sa famille étant à risque, le choix à faire était clair.

Depuis leur installation à Windsor, ses enfants, y compris ses filles, ont adopté leur nouvelle école. Ghusuddin espère qu'ils pourront poursuivre leurs études sans crainte de représailles. Ghusuddin a par ailleurs commencé à établir sa carrière de journaliste au Canada : il a publié des articles dans le *Toronto Star* et a obtenu la [bourse Dalla Lana en journalisme mondial de l'Université de Toronto](#) (en anglais seulement). Il rêve de continuer à travailler avec des organisations canadiennes qui appuient des initiatives d'éducation en Afghanistan afin d'aider d'autres enfants à poursuivre leurs études.





# Réalisations du Canada en matière D'IMMIGRATION EN 2021



Afin d'atteindre nos cibles en matière des niveaux d'immigration tout au long de 2021, le Ministère a adopté des approches et des politiques opérationnelles et de traitement souples et novatrices, y compris des mesures de facilitation et des solutions numériques.

IRCC a lancé une série de **voies d'accès à la résidence permanente** nouvelles et révisées, notamment :

La voie d'accès de la **résidence temporaire vers la résidence permanente**, qui offrait une voie d'accès limitée dans le temps à la résidence permanente aux résidents temporaires admissibles et à leur famille. Les demandes ont été reçues du 6 mai au 5 novembre 2021.



Deux politiques d'intérêt public temporaires pour les demandeurs ayant l'intention de résider au Québec, ainsi que pour les demandeurs ayant l'intention de résider ailleurs dans le reste du Canada qui offrent une voie d'accès à la résidence permanente aux **demandeurs d'asile travaillant au Canada dans le secteur de la santé durant la pandémie de COVID-19 et fournissant des soins directs aux patients**. Les demandes ont été reçues du 14 décembre 2020 au 31 août 2021.



Familles canadiennes de victimes de catastrophes aériennes **PS752** et **EA302**, pour les demandes reçues entre le 12 mai 2021 et le 11 mai 2022.



**Une politique d'intérêt public pour faciliter l'accès à la résidence permanente pour les travailleurs de la construction sans statut** a été prorogée jusqu'au 2 janvier 2023, ou jusqu'à ce que 500 demandeurs principaux et les membres de leurs familles aient obtenu la résidence permanente.



La politique d'intérêt public temporaire créant deux voies d'accès à la résidence permanente pour faciliter l'immigration de certains **résidents de Hong Kong**, qui est entrée en vigueur le 1er juin 2021 et qui prend fin le 31 août 2026.



Afin d'améliorer l'efficacité opérationnelle et d'éclairer la prise de décisions pour les demandes de **résidence permanente**, en tirant parti **d'innovations numériques**, notamment :

Le lancement du **Portail de réception des demandes de résidence permanente en ligne**, afin de faciliter la présentation des demandes numériques, le 31 mars 2021.



L'utilisation de **l'analytique avancée des données**, pour contribuer à la prise de décisions efficaces en matière de recevabilité pour les demandes de résidence permanente au titre de la catégorie des **époux ou conjoints de fait au Canada**.



Poursuite de la numérisation des applications papier en 2021 afin d'améliorer l'efficacité associée à la distribution et au traitement des demandes dans l'ensemble du réseau de prestation ministériel. En 2021, IRCC a numérisé **près de 108 000 applications**.



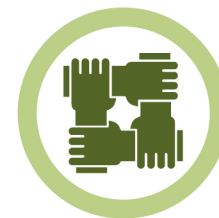
**Malgré les restrictions imposées par la COVID-19 aux frontières, les projets pilotes et les programmes d'immigration et d'autres initiatives ont progressé pour respecter les engagements du Ministère. En 2021, IRCC a :**



Lancé la phase 2 du **Projet pilote sur la voie d'accès à la mobilité économique (PVAME)** en décembre 2021, ainsi que d'une série de **nouvelles mesures de facilitation** afin de permettre aux réfugiés qualifiés d'accéder à l'immigration économique au même titre que les autres demandeurs.



Poursuit la mise en œuvre du nouveau **régime de gouvernance des consultants en immigration et en citoyenneté** afin de mieux protéger les clients contre la fraude, notamment par l'ouverture officielle du Collège des consultants en immigration et en citoyenneté, qui est devenu l'organisme de réglementation des consultants dans l'ensemble du pays, en novembre 2021.



Lancé le volet pour les défenseurs des droits de la personne dans le cadre du Programme des réfugiés pris en charge par le gouvernement, en décembre 2021.

En 2021, le Ministère a adopté des approches et des politiques souples et novatrices en matière de traitement et d'exploitation pour relever les défis et respecter les engagements :

À la suite des pressions exercées par la pandémie, la **mise à jour économique et financière de 2021** a octroyé **85 millions de dollars en 2022-2023** à IRCC et à ses partenaires afin de **réduire les délais de traitement et les arriérés** dans les principaux secteurs d'activité.



Dans le but de réduire la transmission de la COVID-19 et de faciliter l'accès à la vaccination pour les voyages au Canada, IRCC offre aux clients qui se soumettent à un examen médical aux fins de l'immigration un vaccin contre la COVID-19 approuvé par le **gouvernement du Canada** sur une base facultative, lorsqu'il est disponible et accessible, depuis juin 2021.



Au début de la crise en Afghanistan, IRCC a travaillé à réduire le fardeau administratif et financier des ressortissants afghans au Canada et à l'étranger en les dispensant des divers frais liés au traitement de leurs demandes et aux données biométriques. Reconnaisant le très faible taux de vaccination contre la COVID-19 en Afghanistan, IRCC a de plus exempté les ressortissants afghans des restrictions d'entrée liées à la COVID-19 tout en veillant à ce que des mesures de quarantaine appropriées soient en place après leur arrivée.

#Bienvenue  
Afghans 

# Déploiement du vaccin



*Nous avons réalisé des choses extraordinaires au cours de la pandémie. La façon dont les gens se sont rassemblés, pour se mobiliser et se soutenir mutuellement, témoigne de la force et de la résilience de la culture et de la société canadiennes. Être Canadienne est l'une des choses dont je suis le plus fière.*



**La pandémie de COVID-19 est la crise de santé publique la plus importante et la plus difficile de l'histoire récente. D<sup>re</sup> Victoria Lee, présidente-directrice générale de l'autorité sanitaire du Fraser à Surrey, en Colombie-Britannique est à la tête de la préparation et de la réponse à la pandémie, y compris le déploiement du vaccin dans la région.**

Originaire de la Corée du Sud, la D<sup>re</sup> Lee a immigré au Canada à l'âge de 12 ans avec ses parents et les deux autres enfants plus jeunes de sa famille. Ses parents avaient envisagé plus de possibilités pour leurs enfants au Canada, un endroit où ils pourraient devenir ce qu'ils voulaient.

L'intérêt de la D<sup>re</sup> Lee pour la médecine a été grandement inspiré par son grand-père, un scientifique accompli en Corée du Sud et un professeur fondateur du département de microbiologie de l'Université nationale de Séoul.

L'autorité sanitaire du Fraser est l'une des cinq régions régionales de santé de la Colombie-Britannique. Comptant plus de 1,9 million de résidents, répartis dans 20 collectivités, 32 communautés des Premières Nations et 5 nations à charte métisse, elle est la région sanitaire la plus peuplée de la province. En tant que présidente-directrice générale de l'autorité sanitaire du Fraser, la Dre Lee est à la tête de plus de 40 000 personnes, qu'elle appelle la « famille de l'autorité sanitaire du Fraser » et qui comprend notamment du personnel médical, d'autres employés et des bénévoles.

« Il n'y a pas assez d'heures dans la journée pour faire ce que nous devons faire, dit-elle, mais, en même temps, mon équipe me mobilise et me dynamise, en tout temps et chaque jour. Nous avons accompli une quantité incroyable de choses ensemble depuis que le premier cas de COVID-19 est apparu il y a plus d'un an. Nous commençons à voir la lumière au bout du tunnel. »

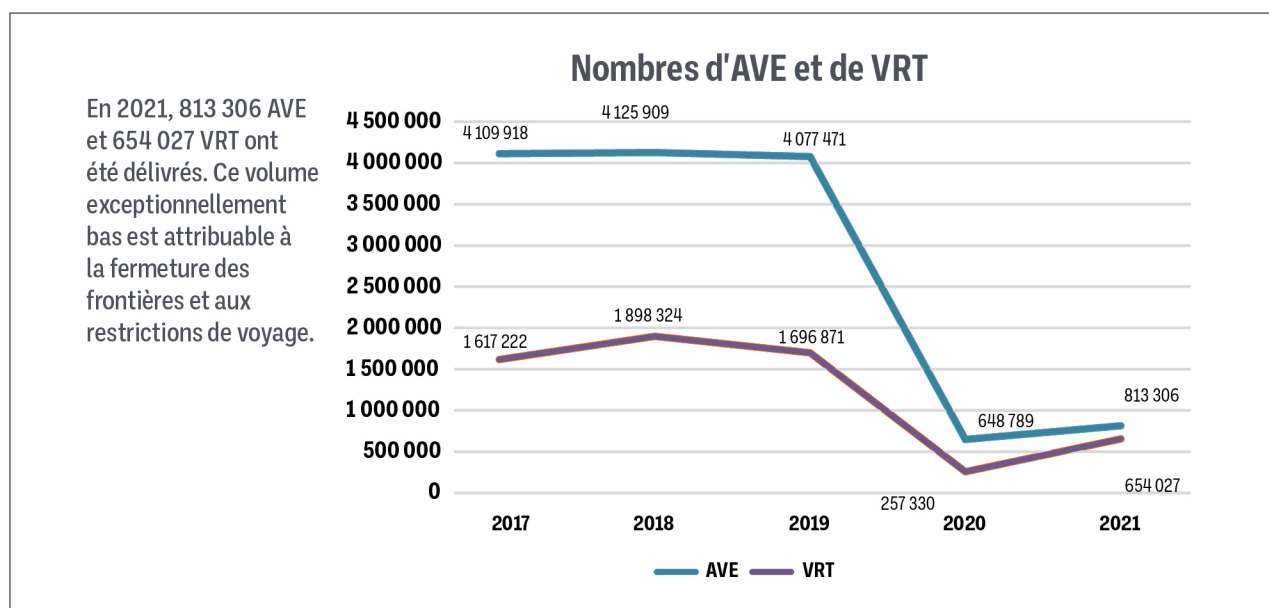
La D<sup>re</sup> Lee n'hésite pas à féliciter les résidents de la région sanitaire de Fraser pour leur rôle dans l'intervention face à la pandémie.

[Lisez l'article complet et plus encore.](#)

# Résidents temporaires : programmes et volumes

## Résidents temporaires

Les résidents temporaires qui viennent au Canada doivent recevoir soit un visa de résident temporaire (VRT), soit une autorisation de voyage électronique (AVE) d'Immigration, Réfugiés et Citoyenneté Canada (IRCC) avant leur départ vers le Canada, mais quelques exceptions s'appliquent (notamment les détenteurs de passeport des États-Unis). La catégorie des résidents temporaires inclut les visiteurs, les étudiants et les travailleurs étrangers temporaires.



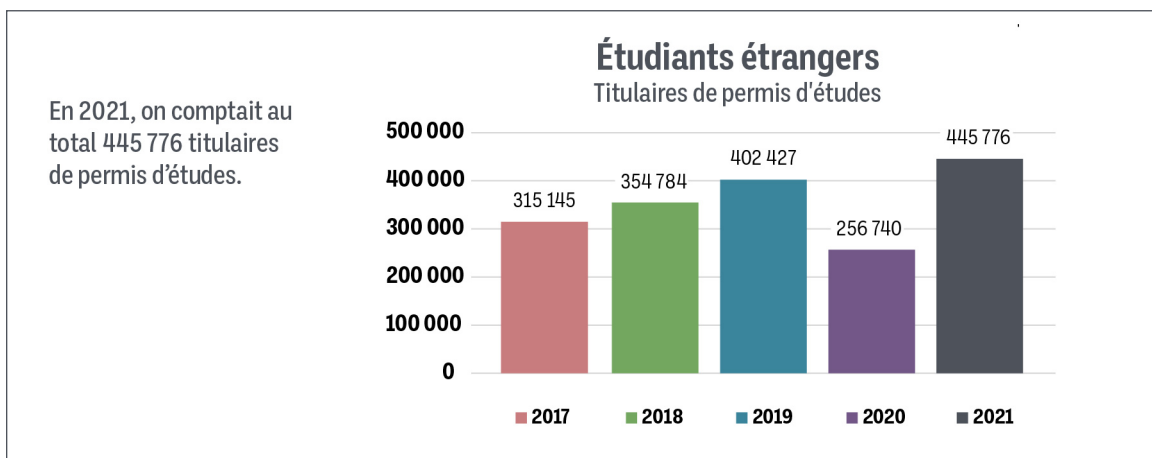
## Visiteurs

Les visiteurs au Canada, qui comprennent les touristes, les voyageurs d'affaires et d'autres visiteurs temporaires, contribuent à la croissance économique du Canada. En 2021, un total de 962 506 VRT et AVE ont été délivrés aux visiteurs. En septembre 2021, l'annonce de l'assouplissement des restrictions à la frontière a permis à IRCC d'accorder la priorité au traitement des demandes de visa et d'AVE des voyageurs d'affaires et des clients qui ont déclaré remplir les conditions de dispense pour les membres de la famille, de même que des membres de la famille qui avaient déjà été jugés admissibles et avaient besoin d'une autorisation écrite pour se rendre au Canada. À compter de septembre 2021, les diverses dispenses liées à la COVID-19 ont progressivement été éliminées en faveur d'exigences en matière d'entrée en fonction du statut vaccinal.

## Étudiants étrangers

Le Programme des étudiants étrangers est un élément essentiel de l'attrait de Canada dans le monde depuis longtemps. De 2017 à 2019, on a constaté une augmentation constante du nombre de titulaires de permis d'études au pays. Bien que le nombre de titulaires de permis d'études ait diminué en 2020, passant à 256 540, en raison de la pandémie de COVID-19, la population d'étudiants étrangers en 2021 a dépassé les niveaux d'avant la pandémie. Tout au long de 2021, les bureaux d'IRCC au Canada et à l'étranger ont continué de traiter activement les demandes de permis d'études pour les étudiants admis aux fins d'études dans un établissement d'enseignement désigné. Un total de 445 776 titulaires de permis d'études sont entrés au pays.

La présence au Canada d'étudiants étrangers a non seulement des retombées positives telles que l'apport de nouvelles cultures, idées et compétences, mais elle enrichit aussi l'expérience scolaire des étudiants canadiens. Les étudiants étrangers continuent en outre de prodiguer des avantages à long terme, car bon nombre d'entre eux font la transition vers la résidence permanente au pays. En 2021, au total 22 682 étudiants étrangers qui étaient déjà titulaires d'un permis d'études ont été admis en tant que résidents permanents. De plus, IRCC a annoncé une prolongation des mesures temporaires de facilitation de la COVID-19 pour le Programme de permis de travail postdiplôme (PPTPD) qui devaient prendre fin le 31 août 2022. Ces mesures permettent aux étudiants étrangers de terminer jusqu'à 50 % de leurs études à l'extérieur du Canada, tout en restant éligible au PPTPD, et sont en vigueur du 1er septembre 2022 au 31 août 2023.

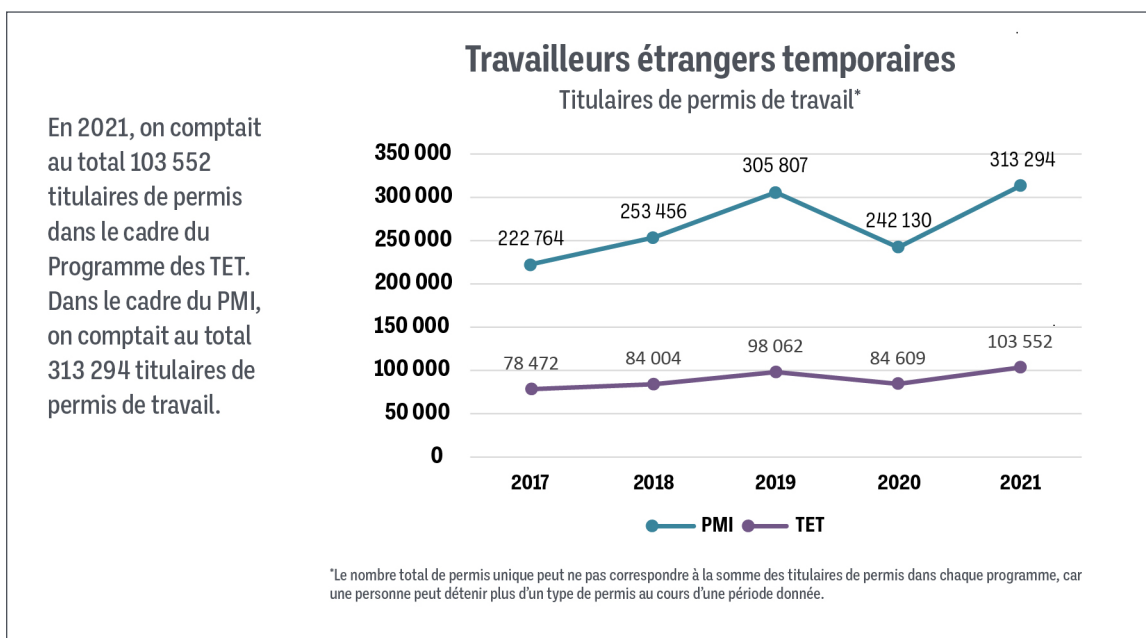


## Travailleurs étrangers temporaires

IRCC facilite l'entrée des étrangers qui cherchent un emploi temporaire au Canada. En 2021, au total 168 656 titulaires de permis de travail ont fait la transition vers la résidence permanente. IRCC a continué de travailler en étroite collaboration avec d'autres ministères fédéraux – y compris l'Agence de la santé publique du Canada et l'Agence des services frontaliers du Canada – afin de veiller à ce que les travailleurs temporaires puissent continuer d'entrer au pays, malgré les restrictions frontalières liées à la pandémie, et ce, pour combler les pénuries de main-d'œuvre et apporter des compétences essentielles aux entreprises canadiennes pendant la pandémie de COVID-19.

IRCC a également collaboré avec Emploi et Développement social Canada afin de poursuivre les efforts visant à améliorer la protection des travailleurs, notamment en menant des consultations publiques sur les nouvelles exigences proposées pour les employeurs, qui réduiraient la vulnérabilité des travailleurs temporaires, par exemple en interdisant aux employeurs d'imposer des frais de recrutement aux travailleurs. Ces nouvelles exigences réglementaires devraient entrer en vigueur en 2022.

Selon le graphique ci-dessous concernant le Programme des travailleurs étrangers temporaires (TET) et le Programme de mobilité internationale (PMI), les volumes ont montré une augmentation constante de 2017 à 2019 pour les deux programmes, une diminution en 2020 en raison de la pandémie, suivie d'une augmentation du nombre de titulaires de permis de travail en 2021. Le PMI est distinct du Programme des TET, puisqu'il est principalement administré par IRCC, et conçu spécifiquement pour les employeurs qui cherchent à embaucher en utilisant le programme, et ne nécessite pas d'Étude d'impact sur le marché du travail pour la délivrance des permis.



## Stratégie en matière de compétences mondiales

La Stratégie en matière de compétences mondiales (SCM) du Canada facilite pour les entreprises canadiennes la tâche d'attirer les talents dont elles ont besoin afin de réussir sur le marché international.

Que ce soit en recrutant des professionnels de partout dans le monde pour qu'ils viennent former des travailleurs canadiens ou en collaborant avec des employeurs qui prévoient faire des investissements créateurs d'emplois au Canada, la SCM offre aux entreprises canadiennes une façon plus rapide de recruter des talents de calibre mondial afin d'accroître leurs activités et de prendre de l'expansion, tout en créant de meilleurs emplois pour un plus grand nombre de Canadiens.

En 2021, la SCM a continué d'être un outil important pour appuyer les employeurs canadiens qui ont besoin d'accéder à des talents étrangers pour croître, innover et créer des emplois pour les Canadiens. Bien qu'il ait été touché par des retards liés à la pandémie, IRCC a approuvé, dans le cadre de la SCM, les demandes de plus de 38 500 travailleurs temporaires possédant des compétences spécialisées et une expérience mondiale, ce qui a contribué à la reprise économique du Canada.



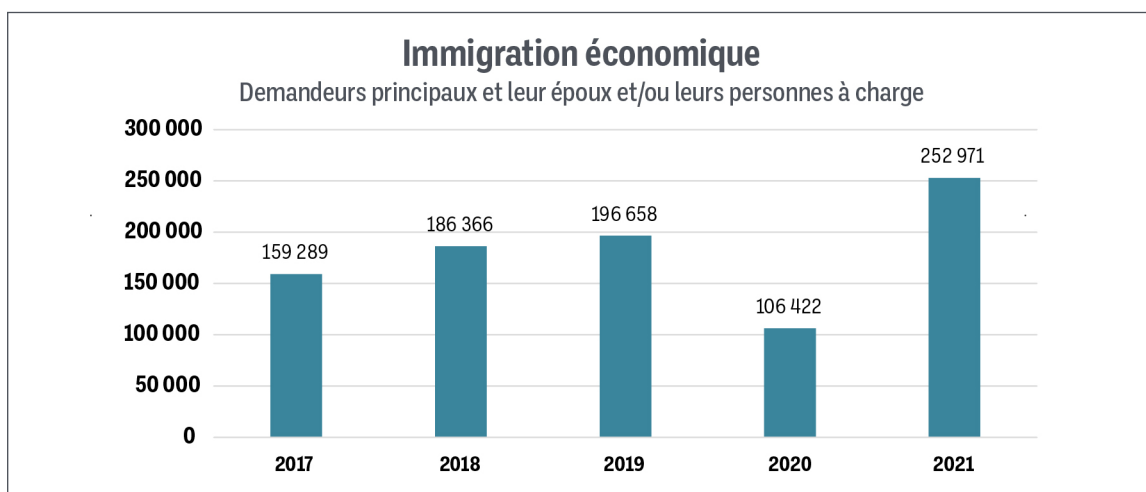
# Immigration permanente au Canada

## Pleins feux sur l'ACS plus

La répartition des données selon le sexe concernant le nombre total d'admissions de demandeurs principaux et personnes à charge dans chaque programme d'immigration économique montre qu'au total 115 682 femmes et 137 288 hommes ont été admis dans la catégorie de l'immigration économique en 2021. Les données montrent une augmentation par rapport à 2020, où il y avait au total 50 294 femmes et 56 127 hommes admis.

## Immigration économique

La catégorie de l'immigration économique est la principale source d'admissions de résidents permanents au Canada, représentant environ 62 % des admissions en 2021, ce qui correspond à la tendance observée au cours des quatre dernières années. En 2021, le nombre de personnes admises au Canada au titre de la catégorie de l'immigration économique s'élevait à 252 971, ce qui comprend les époux et leurs personnes à charge. La catégorie de l'immigration économique est essentielle pour atteindre les objectifs économiques du Canada, y compris la croissance de la population active, la satisfaction des besoins du marché du travail et l'augmentation de la productivité. Le Canada offre plusieurs voies de résidence permanente par lesquelles les gens peuvent présenter une demande pour répondre à diverses demandes économiques nationales, régionales et sectorielles.



## Programmes d'immigration économique fédérale

Les programmes des travailleurs hautement qualifiés du volet fédéral – [Catégorie de l'expérience canadienne](#)<sup>iv</sup>, [Programme des travailleurs qualifiés \(fédéral\)](#)<sup>v</sup> et [Programme des travailleurs de métiers spécialisés \(fédéral\)](#)<sup>vi</sup> – forment habituellement la plus importante catégorie d'immigration économique du Plan des niveaux d'immigration. En 2021, 139 459 nouveaux résidents permanents ont été admis dans le cadre de ces programmes. [Entrée express](#)<sup>vii</sup> est le système de gestion des demandes utilisé depuis 2015 pour sélectionner les candidats dans le cadre de ces programmes en fonction de leur capacité à réussir à long terme dans l'économie et la société canadiennes (sur la base de facteurs comme l'expérience professionnelle, les études et la maîtrise des langues officielles). Cette approche de

sélection permet au Canada de profiter d'un apport régulier et prévisible d'immigrants qualifiés, que les employeurs peuvent embaucher pour combler leurs besoins en main-d'œuvre, de même que faire croître leurs entreprises et prendre de l'expansion.

En 2021, en réaction aux difficultés liées à l'admission de nouveaux résidents permanents d'outre-mer dans le contexte de la pandémie, et des fermetures des frontières connexes, le Ministère s'est tourné vers les résidents temporaires au Canada qui pourraient contribuer à l'atteinte des objectifs d'immigration économique, y compris les diplômés étrangers récents et les travailleurs ayant de l'expérience dans des professions essentielles définies. Certaines des initiatives en question sont énumérées ci-dessous.

Mettant à profit la souplesse du système [Entrée express](#), les invitations à présenter une demande s'adressaient aux candidats désignés par une province ou un territoire, ainsi qu'aux candidats admissibles à la [catégorie de l'expérience canadienne](#). Une invitation à présenter une demande a été envoyée le 13 février 2021 aux candidats dans le bassin d'Entrée express qui étaient admissibles à la catégorie de l'expérience canadienne, ce qui a entraîné l'envoi d'invitations à présenter une demande de résidence permanente à plus de 27 000 candidats, dont plus de 90 % étaient déjà au Canada et employés.

Plus de 106 000 demandes ont été déposées dans le cadre de la [voie d'accès de la résidence temporaire à la résidence permanente](#)<sup>viii</sup>, limitée dans le temps et destinée aux diplômés étrangers récents et aux travailleurs essentiels dans des secteurs comme les soins de santé. Des volets spéciaux pour les résidents temporaires francophones et bilingues ont été ajoutés, où un nombre illimité de demandes ont été acceptées. Grâce à cette voie d'accès, environ 24 000 nouveaux résidents permanents ont été admis en 2021 et 18 000 autres avant la fin de mars 2022. Il est prévu que 32 000 admissions supplémentaires aient lieu en 2023.

Immigration, Réfugiés et Citoyenneté Canada (IRCC) a également créé une politique publique temporaire pour offrir une voie d'accès à la résidence permanente à certains demandeurs d'asile travaillant dans le secteur des soins de santé pendant la pandémie de COVID-19 (connus sous le nom d'anges gardiens). Cette initiative ponctuelle, mise en oeuvre entre décembre 2020 et août 2021, a reconnu la contribution extraordinaire des demandeurs d'asile travaillant dans le secteur des soins de santé au Canada lorsqu'il y avait un besoin urgent d'aide.

D'une durée de trois ans, le [Programme pilote sur l'agroalimentaire](#)<sup>ix</sup> a été lancé le 15 mai 2020. Il offre une nouvelle voie d'accès à la résidence permanente aux travailleurs non saisonniers expérimentés dans des industries et des professions agroalimentaires précises<sup>5</sup>.

En 2021, IRCC a achevé le traitement des demandes de résidence permanente pour près de 6 000 aides familiaux et les membres de leurs familles, ce qui a mené à des admissions cette année-là et ensuite.

IRCC a continué d'accueillir des entrepreneurs immigrants dans le cadre des programmes fédéraux d'immigration des gens d'affaires (Programme de visa pour démarrage d'entreprise et Programme d'immigration des travailleurs autonomes), et il s'attaque à l'arriéré de demandes, dont le nombre a augmenté au cours de la pandémie. En 2021, IRCC a admis près de 565 entrepreneurs étrangers (et les membres de leur famille) pour qu'ils deviennent résidents permanents et lancent leur entreprise au Canada.

5 <https://www.canada.ca/fr/immigration-refugies-citoyennete/nouvelles/2020/05/les-demandes-presentees-dans-le-cadre-du-programme-pilote-sur-lagroalimentaire-seront-acceptees-a-compter-du-15-mai.html>

## Programmes d'immigration économique régionale

Le gouvernement du Canada offre plusieurs programmes d'immigration économique, lesquels attirent un large éventail de personnes talentueuses qui apportent une contribution aux collectivités partout au pays. Certains de ces programmes sont énumérés ci-dessous.



En 2021, 54 020 personnes ont été admises dans le cadre du [Programme des candidats des provinces](#)<sup>x</sup>, une augmentation de 40 % par rapport à 2020. Ces personnes comptent pour plus de 21 % des résidents permanents admis au titre de la catégorie de l'immigration économique et aide directement les provinces et les territoires à répondre à leurs besoins du marché du travail dans divers secteurs essentiels, y compris les soins de santé, l'hôtellerie, les services alimentaires et le transport.



Le 17 décembre 2021, IRCC et les provinces de l'Atlantique ont annoncé que le Programme pilote d'immigration au Canada atlantique deviendrait un programme permanent à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2022. Le [Programme d'immigration au Canada atlantique](#)<sup>xi</sup> s'appuie sur les atouts du Programme pilote et maintient les objectifs fondamentaux d'attirer des immigrants qualifiés au Canada atlantique et de les maintenir en poste afin de répondre aux besoins démographiques et économiques de la région. Au cours des dernières années, il a permis d'attirer des milliers de nouveaux arrivants dans la région et de les maintenir en poste. Ces nouveaux résidents permanents ont aidé les collectivités et les entreprises à prospérer et la population de la région à croître.



Le [Programme pilote d'immigration dans les communautés rurales et du Nord](#)<sup>xii</sup> est un programme axé sur la communauté, qu'IRCC a lancé en 2019. Il vise à élargir les avantages de l'immigration économique à 11 petites communautés éloignées<sup>6</sup> en créant une voie vers la résidence permanente pour les travailleurs étrangers qualifiés qui veulent travailler et vivre dans l'une des communautés participantes. Depuis sa création, le Programme pilote a aidé les [communautés participantes](#)<sup>xiii</sup> à attirer de nouveaux arrivants et à les maintenir en poste afin de répondre aux besoins du marché du travail dans des secteurs clés comme les soins de santé, l'hôtellerie et les services alimentaires, le commerce de détail, la fabrication et le transport.



Des consultations avec les provinces, les territoires et les principaux intervenants ont eu lieu en 2020 et en 2021 afin d'orienter la conception du nouveau Programme des candidats des municipalités. Les leçons tirées des autres projets pilotes économiques d'IRCC, notamment le Programme pilote d'immigration dans les communautés rurales et du Nord, appuieront ce nouveau programme de résidence permanente.

6 Les communautés sélectionnées pour le Programme pilote sont Thunder Bay (Ont.), Sault Ste. Marie (Ont.), Sudbury (Ont.), Timmins (Ont.), North Bay (Ont.), Altona/Rhineland (Man.), Brandon (Man.), Moose Jaw (Sask.), Claresholm (Alb.), West Kootenay (C.-B.) et Vernon (C.-B.).



IRCC a commencé en décembre 2021 à accepter des demandes dans le cadre de la phase 2 du [Projet pilote sur la voie d'accès à la mobilité économique](#) (PVAME)<sup>xiv</sup>. Le PVAME aide les réfugiés qualifiés et leurs familles à immigrer au Canada dans le cadre des programmes d'immigration économique actuels pour répondre aux besoins du marché du travail canadien. À la phase 2, les responsables du PVAME collaboreront avec 8 provinces et territoires participants afin d'accepter les demandes d'au plus 500 réfugiés qualifiés et de leur famille. De plus, le Ministère envisage d'élargir le Projet pilote afin de créer plus de place expressément pour les réfugiés afghans après 2021. Les travaux permettront aussi d'orienter l'approche du Ministère en vue de respecter l'engagement pris dans la lettre de mandat visant à élargir la portée du PVAME de façon à accueillir 2 000 réfugiés qualifiés et ainsi à combler des pénuries particulières de main-d'œuvre dans des secteurs à forte demande comme celui des soins de santé.

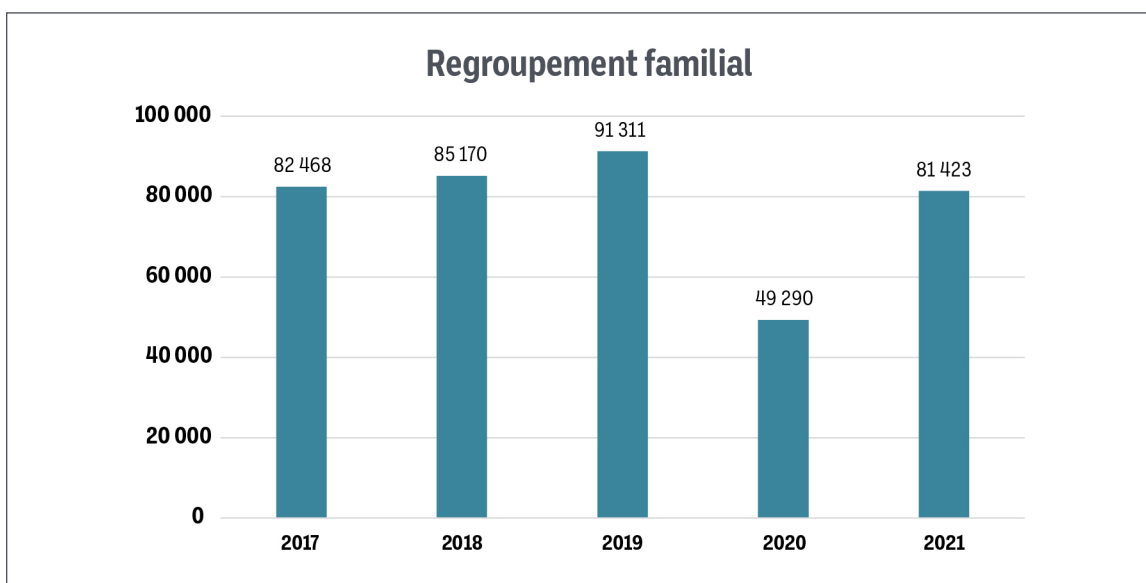
## Rôle des partenariats locaux en matière d'immigration

Les partenariats locaux en matière d'immigration (PLI) réunissent des intervenants locaux de divers secteurs (y compris de divers ordres de gouvernement) pour fournir un cadre de promotion de la planification communautaire axé sur les besoins des nouveaux arrivants. On compte actuellement 86 PLI au pays<sup>7</sup>.

Les PLI favorisent la coordination des services d'établissement à l'échelon local et encouragent les organisations n'offrant pas de services d'établissement à adapter leurs programmes et leur prestation de services de façon à répondre aux besoins des nouveaux arrivants (p. ex. emploi, hébergement, études, transport en commun et soins de santé).

## Regroupement familial

Les résidents permanents du Canada et les citoyens peuvent parrainer des membres de leur famille<sup>7</sup> afin que ces derniers puissent venir au Canada à titre de résidents permanents, ce qui procure de nombreux avantages économiques, sociaux et culturels aux collectivités à l'échelle du pays. En 2021, 81 423 personnes ont été admises au titre de cette catégorie. Si l'accent a été mis en 2021 sur les demandeurs au Canada, il y a eu une dispense des restrictions de déplacement pour certains membres de la famille, et IRCC a traité les demandes au titre de la catégorie du regroupement familial provenant de l'étranger. À la suite de la crise en Afghanistan et dans le cadre des mesures spéciales d'IRCC à l'intention des ressortissants afghans, un traitement prioritaire a été mis en œuvre à l'égard des demandes de regroupement familial présentées par des Canadiens et des résidents permanents qui parrainent certains membres de leur famille se trouvant à l'étranger et étant des ressortissants afghans<sup>8</sup>.

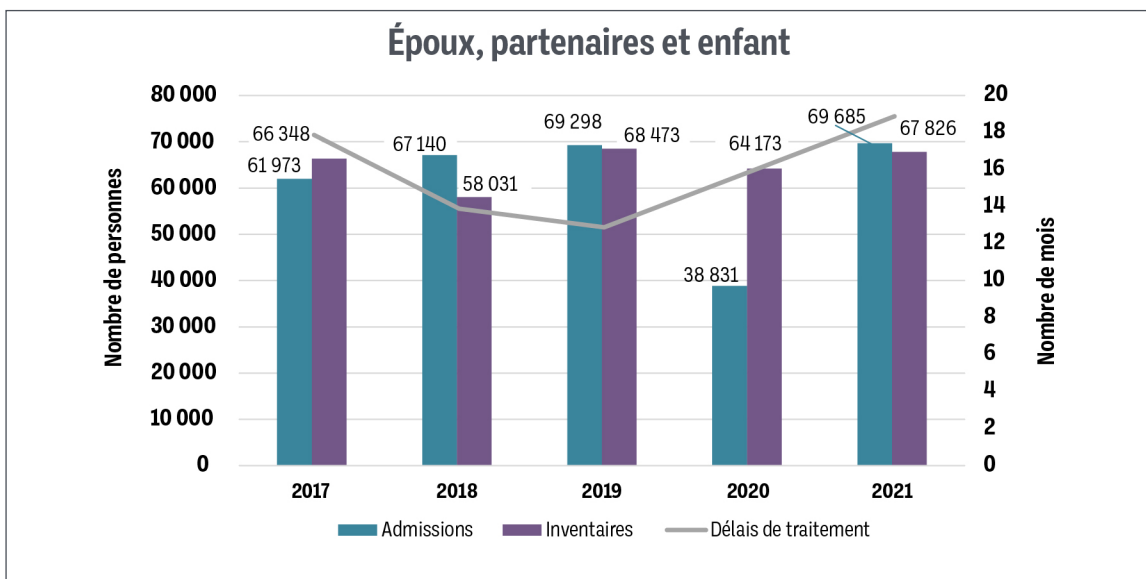


<sup>7</sup> Notez que les 86 PLI sont à l'extérieur du Québec.

<sup>8</sup> Les membres de la famille comprennent l'époux, le conjoint ou la conjointe de fait, le ou la partenaire, les enfants (enfants adoptés et ceux devant l'être), les parents, les grands-parents et certains autres membres de la famille (p. ex. un membre de la famille orphelin(e) de moins de 18 ans et d'autres membres de la famille se trouvant dans une situation particulière).

## Époux, conjoints de fait, partenaires conjugaux et enfants

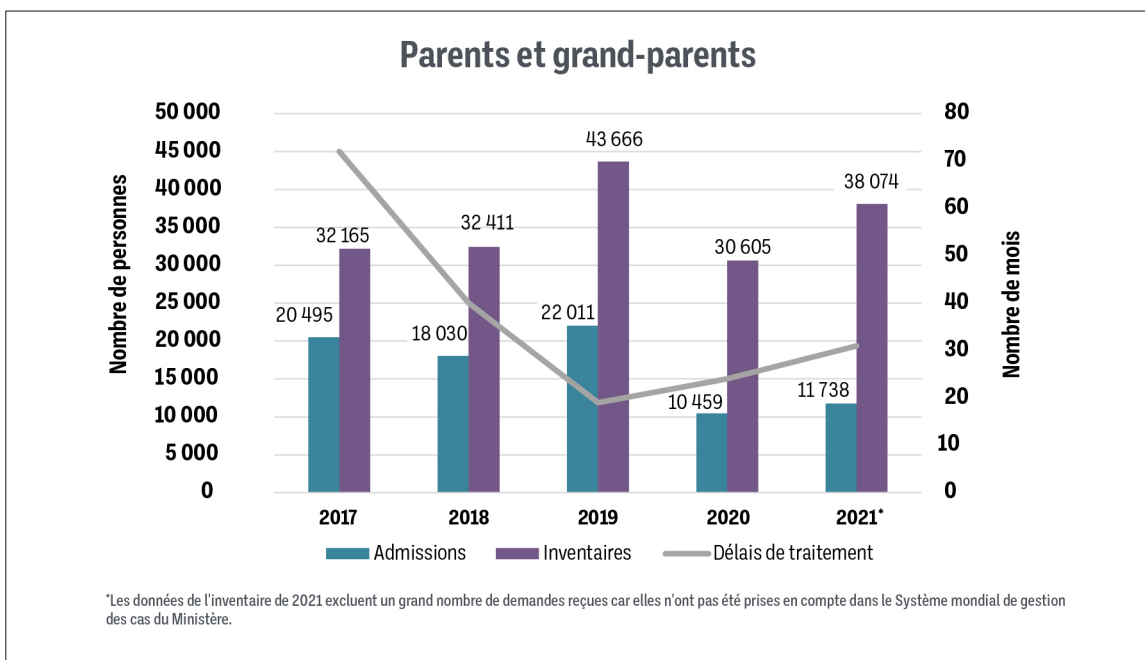
Dans le cadre du Programme de regroupement familial, IRCC traite les demandes de parrainage des époux, des conjoints de fait et des enfants de citoyens canadiens et de résidents permanents. En 2021, il y a eu 69 685 admissions<sup>9</sup> au titre de cette catégorie, avec un inventaire restant de 67 826 demandes à traiter en fin d'année. IRCC a facilité le traitement de ces demandes au moyen d'un certain nombre de méthodes, y compris l'utilisation de l'analytique avancée afin d'éclairer le processus décisionnel sur l'admissibilité, la numérisation des dossiers et la dotation supplémentaire, et ce, afin de réduire les délais de traitement et de faire avancer les efforts visant à revenir à la norme de service de 12 mois. En 2021, le taux d'approbation des demandes d'époux, de conjoints de fait et de partenaires conjugaux s'élevait à 95 %.



9 Comprend également la catégorie Famille - Autre : Orphelin - frère, sœur, neveu, nièce, petit-enfant et autres parents.

## Parents et grands-parents

En 2020-2021, IRCC a invité 47 900 répondants potentiels, qui avaient soumis un formulaire d'intérêt pour le parrainage, à présenter une demande de parrainage pour leurs parents et leurs grands-parents, dans le but d'accepter jusqu'à 40 000 nouvelles demandes en 2021. En outre, 11 738 parents et grands-parents parrainés ont été admis au Canada en 2021 à titre de résidents permanents dans le cadre du Programme de parrainage des parents et des grands-parents, ce qui représente une légère augmentation comparativement à 2020.

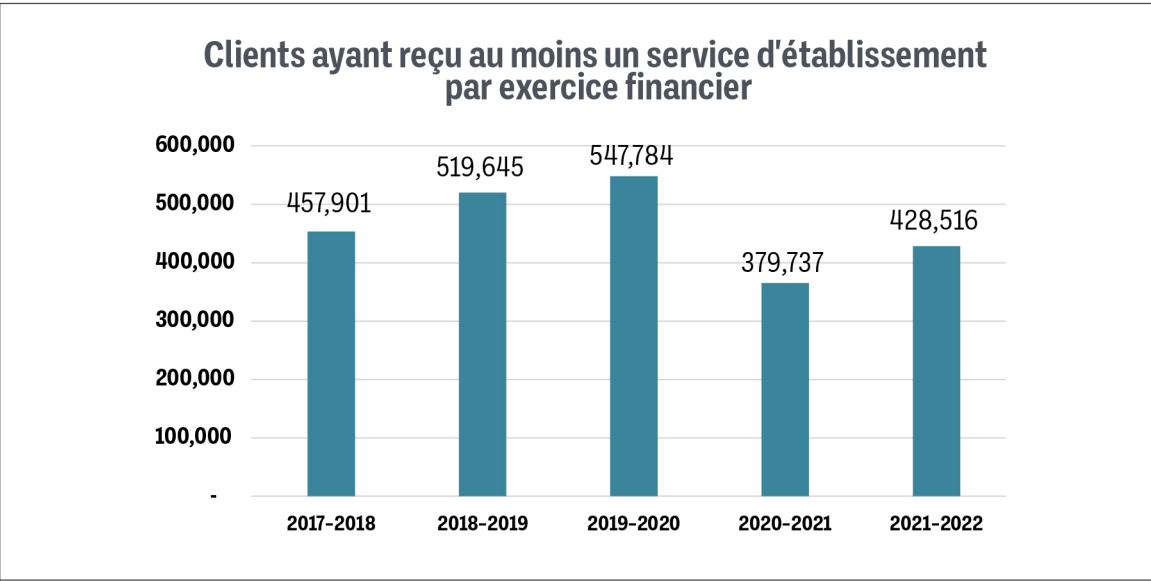


## Établissement et intégration

IRCC favorise l'intégration fructueuse des immigrants au Canada au moyen d'un ensemble de [services d'établissement et d'intégration](#)<sup>xv</sup>. En 2021-2022, il a financé plus de 550 fournisseurs de services et a fourni des services d'établissement à plus de 428 000 clients. Ceux-ci comprennent des services d'orientation et d'information avant et après l'arrivée, l'évaluation des besoins et des actifs et l'aiguillage, une formation linguistique, des services liés à l'emploi, y compris des programmes de mentorat et d'apprentissage, ainsi que des services qui aident les nouveaux arrivants à tisser des liens et à contribuer à leur collectivité. Ces services aident également les nouveaux arrivants à s'orienter sur le marché du travail et à surmonter les obstacles liés à l'emploi. Par exemple, IRCC finance le projet national CARE, qui offre des programmes virtuels avant l'arrivée, tels que des séminaires en ligne, de la formation en communication en milieu de travail et des possibilités de mentorat, afin de réduire le temps que les infirmières formées à l'étranger passent de leur arrivée au Canada à leur inscription et leur emploi réglementé en soins infirmiers. Des services de soutien sont par ailleurs offerts afin d'éliminer les obstacles à l'accès aux services d'établissement, notamment des services de garde d'enfants, de transport et de traduction et des aides à l'accessibilité, ainsi que des services indirects qui aident à renforcer la capacité du secteur de l'établissement à répondre aux besoins actuels et futurs des nouveaux arrivants.

La pandémie a continué d'avoir des répercussions sur le secteur de l'établissement, la majorité des services d'établissement continuant d'être offerts en ligne afin de veiller à ce que les nouveaux arrivants et les réfugiés bénéficient d'un bon soutien au cours de la pandémie. De plus, les fournisseurs de services de partout au pays ont introduit de nouvelles pratiques, y compris des mesures d'adaptation rapides, novatrices et fructueuses à l'égard de la prestation des programmes, et ce, afin de relever les défis liés à la pandémie. Dans ce contexte, le Ministère a commencé à faire le point sur ce qui fonctionne bien et sur la meilleure façon d'appuyer les clients après la pandémie, dans le but de soutenir les processus d'admission futurs et de permettre aux clients d'obtenir les services dont ils ont besoin, ainsi qu'au moment et à l'endroit où ils en ont besoin.

En outre, IRCC a appuyé des programmes axés sur les clients, notamment dans le cadre de l'Initiative pilote pour les nouvelles arrivantes racisées, qui vise à favoriser les conditions d'emploi et l'avancement professionnel des nouvelles arrivantes racisées. Il a fourni 15 millions de dollars supplémentaires afin de proroger l'Initiative pilote jusqu'en 2022-2023, s'inspirant des investissements actuels du gouvernement du Canada. IRCC a par ailleurs continué d'appuyer l'Initiative des communautés francophones accueillantes, qui vise à favoriser l'intégration des nouveaux arrivants francophones à l'extérieur du Québec.





## Réfugiés, personnes protégées et immigration pour considérations d'ordre humanitaire

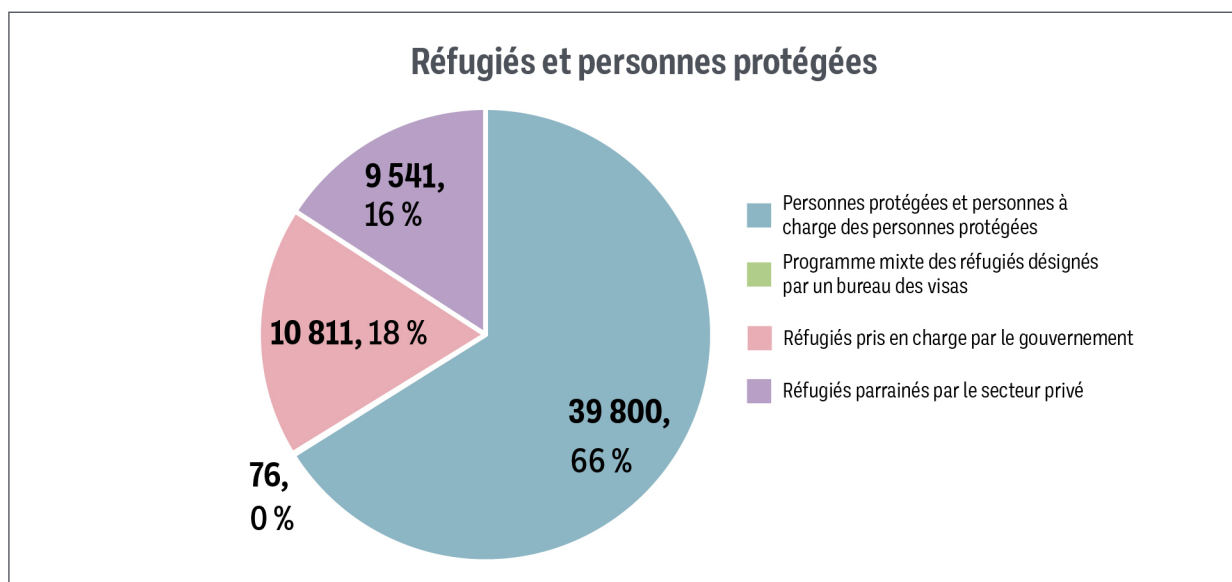
En 2018, au total 60 228 réfugiés et personnes protégées ont été admis à titre de résidents permanents. Ce nombre se situe dans la fourchette cible d'IRCC de 39 500 à 62 000<sup>10</sup>. En outre, 11 377 personnes ont été admises pour des considérations d'ordre humanitaire et d'intérêt public. Pour de plus amples renseignements sur ces admissions, veuillez consulter les tableaux 3 et 4 de l'annexe 2.

Alors que le nombre de personnes déplacées dans le monde augmente depuis une décennie et atteint un nouveau sommet, le Canada continue d'être un chef de file mondial en matière de réinstallation des réfugiés. D'après un rapport de l'Agence des Nations Unies pour les réfugiés (HCR), le pays était un leader mondial de la réinstallation des réfugiés en 2021, faisant du Canada un acteur de premier plan à ce chapitre depuis trois ans<sup>11</sup>. Le Canada a maintenu sa fière tradition humanitaire d'être le premier pays de réinstallation de réfugiés au monde; en réinstallant 20 428 réfugiés en 2021, selon le Rapport sur les tendances mondiales du HCR<sup>12</sup>.

Parmi les réfugiés réinstallés en 2021 :

- 10 811 ont été pris en charge par le gouvernement;
- 9 541 ont été parrainés par le secteur privé;
- 76 ont été admis dans le cadre du Programme mixte des réfugiés désignés par un bureau des visas, qui permet aux groupes de parrainage et au gouvernement de soutenir conjointement les réfugiés réinstallés ciblés par le HCR.

Outre les réfugiés réinstallés, 39 800 ont obtenu la résidence permanente au titre de la catégorie des personnes protégées au Canada et des personnes à charge à l'étranger.



<sup>10</sup> <https://www.canada.ca/fr/immigration-refugees-citizenship/news/notices/supplementary-immigration-levels-2021-2023.html>.

<sup>11</sup> <https://www.unhcr.ca/fr/news/alors-que-laugmentation-des-deplacements-dans-le-monde-depuis-les-10-dernieres-annees-e-atteint-un-nouveau-record-le-canada-sinscrit-comme-leader-mondial-de-la-reinstallation-des-refugies/>

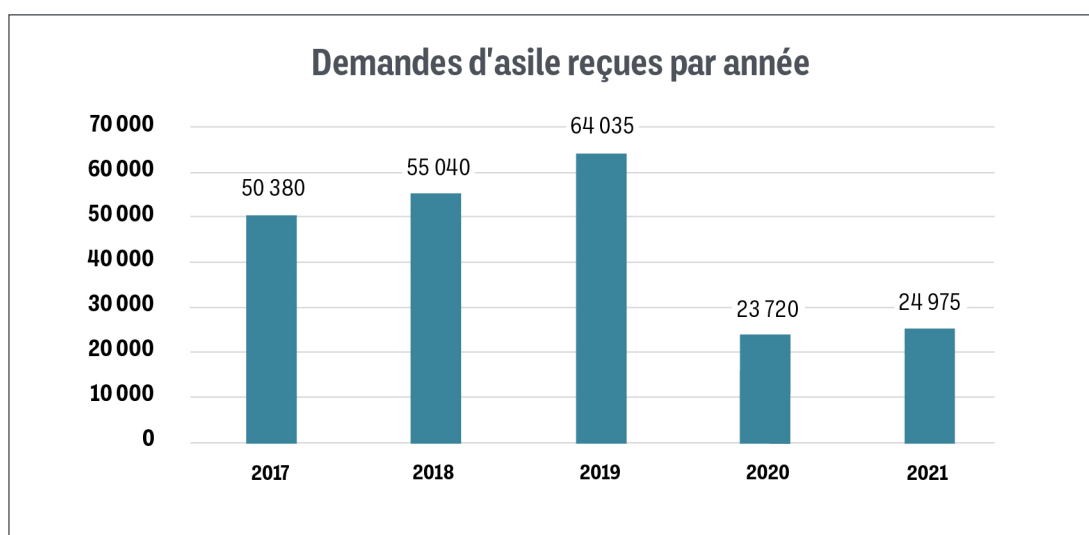
<sup>12</sup> <https://rsq.unhcr.org/en/#H0Hp>.

De plus, IRCC a introduit un [volet réservé aux réfugiés pour les défenseurs des droits de la personne](#)<sup>xvi</sup> à risque, en reconnaissance des représailles auxquelles ils doivent faire face dans leur travail. Le nouveau volet a été conçu en étroite consultation avec des experts canadiens et internationaux et des organisations de la société civile afin de veiller à ce que le programme réponde le mieux possible aux besoins des défenseurs des droits de la personne exposés aux risques les plus graves. Dans le cadre de ce volet, les défenseurs des droits de la personne sont ciblés et recommandés par les experts en protection de la société civile [Front Line Defenders](#)<sup>xvii</sup> et [ProtectDefenders.eu](#)<sup>xviii</sup>, en collaboration avec l'[Agence des Nations Unies pour les réfugiés](#)<sup>xix</sup>, et sont réinstallés dans le cadre du [Programme de réfugiés pris en charge par le gouvernement](#)<sup>xx</sup>. Comme les autres réfugiés pris en charge par le gouvernement, ils reçoivent un soutien à leur arrivée au Canada par des fournisseurs de services d'établissement financés par IRCC. Bien que le mandat de réinstallation du HCR ne s'applique pas aux personnes se trouvant dans le pays, IRCC a établi un partenariat de recommandation avec Front Line Defenders et ProtectDefenders.eu afin de déterminer, de trier et de recommander des défenseurs des droits de la personne en Afghanistan dans le cadre du volet humanitaire de l'initiative de réinstallation des Afghans.

## Demands d'asile

Le système d'octroi de l'asile au Canada offre une protection aux étrangers lorsqu'il est établi qu'ils ont une crainte fondée d'être persécutés. Le Canada a reçu près de 25 000 demandes d'asile en 2021, les mesures frontalières liées à la pandémie ayant considérablement réduit le nombre d'arrivées irrégulières de mars 2020 à novembre 2021. Tout au long de 2021, IRCC a maintenu une communication interministérielle efficace et importante avec ses partenaires, ainsi qu'avec les provinces et les territoires, afin de soutenir un système d'octroi de l'asile efficace et équitable pour les demandeurs d'asile. Depuis la levée graduelle des restrictions liées à la COVID-19 en 2021, il y a eu une hausse importante des volumes. Au cours de la prochaine année, IRCC s'attend à voir un nombre croissant de nouvelles demandes d'asile provenant de migrants irréguliers et d'autres demandeurs d'asile.

En reconnaissance de la contribution exceptionnelle des demandeurs d'asile de partout au pays qui ont travaillé dans le domaine de la santé durant la pandémie de COVID-19, le Ministère a mis en œuvre une mesure spéciale visant à leur offrir une voie d'accès à la résidence permanente. Les demandes ont été acceptées de décembre 2020 à août 2021.



## Motifs d'ordre humanitaire et autres considérations

La *Loi sur l'immigration et la protection des réfugiés* autorise le ministre d'IRCC à accorder le statut de résident permanent à des personnes et à leur famille qui, autrement, ne seraient pas admissibles dans le cadre d'une catégorie d'immigration. Ces dispositions discrétionnaires pour des considérations d'ordre humanitaire ou des motifs d'intérêt public donnent la latitude nécessaire afin d'approuver des demandes méritoires. En 2021, un total de 11 377 personnes ont été admises au Canada pour des considérations d'ordre humanitaire et d'intérêt public. Cette catégorie représentait 3 % des résidents permanents.

# Immigration francophone hors Québec

IRCC continue d'appuyer l'engagement du gouvernement du Canada à favoriser l'épanouissement des minorités francophones au Canada hors Québec. L'immigration francophone joue un rôle important dans le maintien du caractère bilingue du pays et dans la croissance soutenue des communautés francophones en situation minoritaire et de la reprise économique du Canada.

La [Stratégie en matière d'immigration francophone](#)<sup>xxi</sup> d'IRCC vise à accroître l'immigration francophone afin d'atteindre la cible de 4,4 % d'immigrants francophones à l'extérieur du Québec d'ici 2023. La pandémie et les fermetures de frontières connexes ont pratiquement paralysé l'arrivée de résidents permanents francophones, qui étaient approuvés ou qui étaient en voie d'être admis au Canada en 2020 et 2021. À ce titre, IRCC s'est tourné vers les demandes d'admission à l'intérieur du pays (résidents temporaires) pour atteindre les objectifs énoncés dans le Plan des niveaux. Étant donné qu'il y avait proportionnellement moins de résidents temporaires francophones capables de faire la transition vers la résidence permanente, la baisse des admissions francophones a été exacerbée davantage. IRCC continue de travailler avec les provinces et les territoires pour faire avancer les efforts intergouvernementaux à l'appui de sa Stratégie en matière d'immigration francophone.

En 2021, les efforts visant à atteindre la cible de 4,4 % reposaient sur des mesures prises dans l'ensemble des piliers du continuum de l'immigration, allant de l'attraction à la sélection et au maintien en poste des nouveaux arrivants francophones à l'extérieur du Québec. Les principales initiatives, en collaboration avec les provinces et les territoires, comprenaient le renforcement des outils de sélection favorisant les candidats francophones (p. ex. la politique d'intérêt public temporaire sur la transition de la résidence temporaire vers la résidence permanente, qui visait les récents diplômés francophones et les travailleurs essentiels francophones); des initiatives ciblées de promotion au Canada et à l'étranger (notamment la tenue entièrement virtuelle – une première – de Destination Canada, un salon de l'emploi à l'intention des candidats francophones leur permettant d'obtenir de l'information et de faire du réseautage; l'événement a eu lieu deux fois en 2021); et la consolidation continue du Parcours d'intégration francophone.

## Services d'établissement francophones

Plusieurs initiatives financées dans le cadre du [Plan d'action pour les langues officielles 2018 2023](#)<sup>xxii</sup> appuient le Parcours d'intégration francophone, qui consiste en une série de services d'établissement en français, offerts de façon coordonnée et intégrée par des communautés francophones à l'extérieur du Québec aux nouveaux arrivants francophones. Le Parcours d'intégration francophone a jeté les bases d'une infrastructure de services efficace afin que les communautés francophones en situation minoritaire soient mieux en mesure d'accueillir, d'intégrer et de maintenir en poste les nouveaux arrivants.

Les efforts mentionnés ont permis l'admission de 6 946 résidents permanents francophones au Canada hors Québec en 2021. Parmi les résidents permanents admis au Canada à l'extérieur du Québec, 60 % étaient issus de la catégorie de l'immigration économique, qui comprend les programmes économiques fédéraux et provinciaux ou territoriaux. Compte tenu des 1 225 francophones admis en 2021, le Programme des candidats des provinces a été le deuxième vecteur en importance pour attirer au pays des immigrants francophones de la catégorie de l'immigration économique.

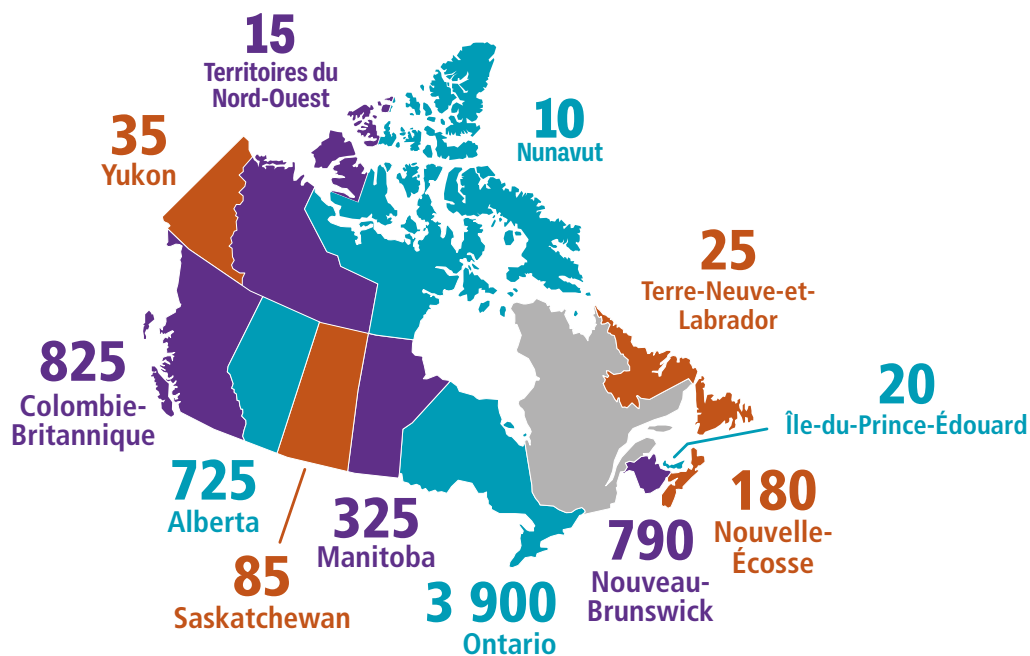
Près de 60 % des personnes admises étaient des citoyens de la France, du Maroc, du Burundi, de la République démocratique du Congo et du Cameroun.

Néanmoins, la proportion d'admissions de résidents permanents francophones a de nouveau augmenté à 3,6 % de janvier à juillet 2022 et, depuis 2019, le nombre total d'admissions de résidents permanents francophones hors Québec est demeuré supérieur à 5 000 par année.

## Le nombre d'admissions de résidents permanents francophones a augmenté en 2021 par rapport à 2020 dans presque toutes les provinces et territoires hors Québec. Les provinces de l'Alberta, de la Colombie-Britannique et du Yukon ont connu des chiffres records.



Admissions d'immigrants francophones hors Québec par province ou territoire de destination prévue en 2021.



\* Aux fins du présent graphique, l'expression « résidents permanents francophones » s'entend des demandeurs principaux ainsi que de leur époux, conjoint de fait et de leurs personnes à charge.

\*\* Veuillez noter que la somme peut ne pas correspondre au total car des données arrondies ont été utilisées pour créer ce graphique.



## **PLEINS FEUX : Tirer parti de la transition de la résidence temporaire vers la résidence permanente afin de favoriser l'immigration francophone**

IRCC a créé une voie de transition de la résidence temporaire vers la résidence permanente (en vigueur du 6 mai au 5 novembre 2021), qui comporte des volets non plafonnés et réservés aux travailleurs essentiels temporaires francophones ou bilingues (y compris des travailleurs de la santé) et aux diplômés étrangers depuis peu. Plus de 7 000 demandes ont été reçues dans le cadre de ces volets, représentant 8 % de l'ensemble des demandes présentées.

# Prochain Plan des niveaux d'immigration du Canada pour les résidents permanents

Le Plan pluriannuel des niveaux d'immigration détermine le nombre de résidents permanents que le Canada vise à admettre au cours d'une année civile. Chaque année, Immigration, Réfugiés et Citoyenneté Canada (IRCC) établit des cibles et des fourchettes pour le nombre total de résidents permanents admis au pays, ainsi que le nombre relativement à chaque catégorie d'immigration.

IRCC présente chaque année depuis 2017 un Plan pluriannuel (sur trois ans) des niveaux d'immigration en ce qui concerne les admissions. Le Plan est élaboré en consultation avec les provinces et les territoires, les organisations intéressées et le public. La sélection des demandeurs est fondée sur les contributions économiques, la réunification des familles ou le soutien des réfugiés, des personnes protégées et des personnes admises pour des considérations d'ordre humanitaire.

## Plan des niveaux d'immigration 2023-2025

	2023		2024		2025	
<b>Admissions prévues - Cibles</b>	465 000		485 000		500 000	
<b>Admissions prévues - Fourchettes</b>	Minimum	Maximum	Minimum	Maximum	Minimum	Maximum
Immigration économique*	233 000	277 250	250 000	305 000	265 000	326 000
Regroupement familial	100 000	118 000	105 000	130 000	107 000	135 000
Réfugiés, personnes protégées, motifs d'ordre humanitaire et autres	77 000	109 750	75 000	107 500	70 500	89 000
<b>TOTAL**</b>	410 000	505 000	430 000	542 500	442 500	550 000

\* Conformément à l'Accord Canada-Québec, le Québec est seul responsable de la sélection des immigrants à destination de cette province, à l'exception des demandeurs de la catégorie du regroupement familial et des personnes protégées.

\*\* Pour une ventilation détaillée par catégorie, veuillez consulter le tableau de renseignements supplémentaire sur le Plan 2023-2025 sur le [site Web du Ministère](#).

# Partenariats fédéraux-provinciaux/territoriaux

## Immigration : Une responsabilité conjointe

L'immigration est une responsabilité fédérale-provinciale-territoriale (FPT) commune et nécessite une approche de collaboration afin de soutenir les nouveaux arrivants et de partager les avantages de l'immigration avec tout le Canada.

Dans l'ensemble, le gouvernement fédéral est responsable de l'établissement des niveaux d'immigration nationaux, de la définition des catégories d'immigration et de la réunification des familles. Le gouvernement fédéral est également responsable de l'admission des étrangers au pays, y compris les résidents temporaires et les résidents permanents, en plus de l'établissement des critères d'admissibilité des programmes d'établissement dans les provinces et les territoires, à l'exception du Québec.

## Engagement bilatéral

Les accords-cadres bilatéraux en matière d'immigration définissent les rôles et les responsabilités du Canada et de la province ou du territoire à l'appui de la collaboration concernant les questions d'immigration. De tels accords (des accords-cadres globaux ou des accords établissant seulement les pouvoirs dans le cadre du Programme des candidats des provinces) sont en place avec neuf provinces et deux territoires, à l'exception du Nunavut et du Québec. Dans le cadre du Programme des candidats des provinces, les provinces et les territoires ont le pouvoir de soumettre la candidature de personnes à titre de résidents permanents afin de répondre à des besoins précis en ce qui a trait au marché du travail et au développement économique.

Immigration, Réfugiés et Citoyenneté Canada (IRCC) a par ailleurs signé des Protocoles d'entente (PE) en matière d'établissement et d'intégration avec dix provinces et territoires, à l'exception du Québec, du Nunavut et de l'Alberta. Ces PE sont essentiels pour officialiser les relations et accroître l'efficacité des programmes d'établissement au niveau bilatéral. Dans le cadre des PE, IRCC et le gouvernement donné s'engagent à adopter une vision, des principes et des objectifs communs d'un partenariat bilatéral; des rôles et des responsabilités, des mécanismes de production de rapports et de reddition de comptes, ainsi qu'une structure de gouvernance sous la forme d'un groupe de travail local sur la coordination.

Dans le cadre de l'*Accord Canada-Québec relatif à l'immigration et à l'admission temporaire des aubains*, le Québec a la responsabilité exclusive de la sélection des immigrants de la composante économique qui se destinent à cette province et peut établir ses propres critères de sélection pour ces immigrants. Le Québec a également un pouvoir de sélection des réfugiés réinstallés, mais partage à ce chapitre la responsabilité globale avec le gouvernement fédéral, qui détermine les réfugiés à réinstaller. La province est seule responsable de la prestation des services d'établissement et d'intégration sur son territoire, et elle reçoit une subvention annuelle du gouvernement fédéral. Le Québec établit également elle-même ses propres niveaux d'immigration en fonction des paramètres de l'*Accord Canada-Québec*.

Le tableau 3 de l'annexe 2 présente la répartition des résidents permanents admis en 2021 par province ou territoire de destination et par catégorie d'immigration.



## Forum des ministres fédéral-provinciaux-territoriaux responsables de l'immigration

Le Forum des ministres FPT responsables de l'immigration organise chaque année une réunion en personne pour discuter des questions et des priorités qui intéressent les différents gouvernements. Dans le cadre du Plan stratégique fédéral, provincial et territorial pour l'immigration 2020-2023, les ministres de l'Immigration du Canada définissent une vision de l'immigration au Canada et une mission pour le Forum des ministres responsables de l'immigration. Le Plan énonce une approche stratégique coordonnée dans le but d'établir un système d'immigration souple, en temps opportun et efficace qui renforce les avantages économiques et sociaux de l'immigration dans toutes les régions du Canada et qui aide les gouvernements à poursuivre la collaboration à l'égard des piliers fondamentaux du système d'immigration : planification des niveaux d'immigration, immigration économique et établissement et intégration<sup>13</sup>.

Les accords bilatéraux d'IRCC fournissent également un cadre pour faire face aux pressions régionales. Par exemple, l'entente avec l'Ontario stipule que les paliers de gouvernement travailleront ensemble pour bâtir une société culturellement diversifiée, intégrée, inclusive et socialement cohésive et pour encourager l'immigration dans toute la province de l'Ontario, y compris les petites collectivités, les collectivités rurales et du Nord<sup>14</sup>.

<sup>13</sup> <https://www.fmri.ca/fr/>

<sup>14</sup> <https://www.canada.ca/fr/immigration-refugies-citoyennete/organisation/mandat/politiques-directives-operationnelles-ententes-accords/ententes/federaux-provinciaux/ontario/accord-immigration-2017.html>

# Engagement international

En 2021, le Canada a continué de jouer un rôle de chef de file en ce qui concerne les enjeux liés à la migration mondiale et à la protection internationale des réfugiés afin de gérer la pandémie de COVID-19 et d'autres crises, qui ont des répercussions importantes sur les migrants et les réfugiés à l'échelle du monde. Le Canada s'est engagé activement de façon bilatérale avec d'autres pays et de façon multilatérale avec des organisations et des partenaires internationaux à collaborer à un éventail de questions liées à la migration et à la protection des réfugiés.

## Collaboration avec les principaux partenaires et forums multilatéraux

En tant que membre d'organisations multilatérales internationales telles que l'[Organisation internationale pour les migrations \(OIM\)](#)<sup>xxiii</sup>, les [Consultations intergouvernementales sur le droit d'asile, les réfugiés et les migrations](#)<sup>xxiv</sup> et le [Forum mondial sur la migration et le développement \(FMMD\)](#)<sup>xxv</sup> (en anglais seulement), le Canada a fait la promotion de ses objectifs de migration sûre et régulière et de maintien de la protection. L'adhésion et la participation à ces organisations permettent au Canada d'influer sur les mécanismes internationaux de gouvernance et de prise de décisions, y compris l'établissement des orientations des politiques et des programmes, des pratiques d'établissement de budget et des exercices d'évaluation et de vérification. Cela permet aussi au Canada de mieux connaître les tendances et les approches mondiales en matière de gestion des migrations et facilite l'avancement des priorités internationales du Canada en matière de migration, notamment la contribution à la gestion ordonnée et humaine de la migration, la promotion de la coopération internationale quant aux questions de migration et la contribution à la recherche de solutions pratiques aux problèmes de migration.

En 2021, les efforts déployés du Canada dirigés par Immigration, Réfugiés et Citoyenneté Canada ont abouti à une réforme de la structure de gouvernance de l'OIM, qui autorise maintenant tous les États membres de l'OIM à avoir la possibilité équitable de défendre une position au conseil du bureau de l'OIM. Les positions au conseil du bureau permettent aux États membres d'influer sur les priorités mondiales liées à la migration, et de les faire progresser, ainsi que de jouer un rôle de chef de file concernant les questions de migration mondiale. L'ancienne structure excluait environ un cinquième des membres de l'OIM, y compris le Canada, en raison d'un détail technique dans la façon dont la représentation était déterminée.

Le Canada poursuit sa collaboration avec ses homologues de la réunion ministérielle des cinq pays (Australie, Nouvelle-Zélande, États-Unis et Royaume-Uni) afin de relever les défis communs en matière de migration. En avril 2021, les pays ont participé virtuellement à la réunion, qui était organisée par la Nouvelle-Zélande, afin de discuter des répercussions de la COVID-19 sur la migration et les frontières (voir le [communiqué](#) [en anglais seulement])<sup>xxvi</sup>.

À l'appui de ses interventions à la suite de la migration et du déplacement de personnes d'Afghanistan, le Canada a par ailleurs participé à la *plateforme d'experts* de l'Agence de l'Union européenne *pour l'asile sur les voies d'accès sûres pour les Afghans*. La plateforme a été créée en octobre 2021 afin de promouvoir la coordination européenne et mondiale sur les voies légales et sûres pour les Afghans ayant besoin de protection. Des réunions de suivi ont lieu mensuellement. Le gouvernement du Canada continue de travailler en étroite collaboration avec des partenaires comme les organismes des Nations Unies, l'Organisation du Traité de l'Atlantique Nord (OTAN), le G7, les États-Unis, l'Union européenne, les Émirats arabes unis, le Qatar, la Turquie, le Pakistan et d'autres pays de la région pour réagir à la situation en Afghanistan.

Par l'intermédiaire du groupe de travail du FMMD sur les discours publics à propos de la migration, le Canada a financé le lancement officiel et la mise en œuvre de la campagne sur les médias sociaux « [It Takes A Community](#)<sup>xxvii</sup> » (« Il faut une communauté »), qui fait la promotion de discours équilibrés sur la migration. Le Canada a codirigé cette initiative avec l'Équateur et le Mécanisme des maires de la FMMD. La campagne a généré 6,4 millions d'expositions dans les médias sociaux en 2021 (le nombre de fois que le contenu *d'It Takes a Community* a été affiché), et son mot-clic #IlFautUneCommunauté a rejoint un public diversifié qui a promu et communiqué sur les réseaux sociaux des récits sur les répercussions positives de la migration sur les collectivités.

## Contribution du Canada aux pactes mondiaux sur la migration et les réfugiés

Le Canada a continué d'agir à titre de champion du [Pacte mondial pour des migrations sûres, ordonnées et régulières](#)<sup>xxviii</sup>, à l'appui de la création de voies de migration plus sûres et plus régulières à l'échelle mondiale. En 2021, le pays a collaboré activement avec d'autres pays et des organisations internationales afin de signaler son soutien au Pacte mondial pour les migrations et de faciliter sa mise en œuvre. Le Canada a continué de communiquer des pratiques exemplaires, de contribuer au renforcement des systèmes de migration au moyen d'initiatives de renforcement des capacités et de promouvoir le Pacte mondial pour les migrations dans ses engagements bilatéraux et multilatéraux. Ces engagements ont démontré la détermination du Canada à l'égard du Pacte mondial pour les migrations en prévision de l'examen mondial inaugural de 2022, connu sous le nom de Forum d'examen des migrations internationales.

En 2021, le Canada est demeuré un chef de file mondial au chapitre de la réinstallation des réfugiés et des voies complémentaires, ce qui a fait progresser l'objectif du [Pacte mondial sur les réfugiés](#)<sup>xxix</sup> visant à élargir l'accès par les [réfugiés aux solutions](#)<sup>xxx</sup>. Le pays a exercé un leadership à l'échelle internationale, notamment à titre de président de l'Alliance mondiale pour la mobilité des travailleurs réfugiés, de président de la Plateforme de soutien du Cadre global régional de protection et de solutions pour l'Amérique centrale et le Mexique (MIRPS ou « *Marco Integral Regional para la Protección y Soluciones* ») et de partenaire fondateur de l'Initiative mondiale de parrainage de réfugiés. L'engagement international du Canada s'est en outre poursuivi par l'appui d'initiatives de renforcement des capacités du système d'octroi de l'asile et l'élaboration de solutions pour les réfugiés.

## Coopération hémisphérique : région des Amériques

Poursuivant sa longue tradition d'engagement multilatéral et bilatéral dans les Amériques, le Canada a travaillé en 2021 en étroite collaboration avec les États-Unis à des questions de migration et de protection des réfugiés dans le périmètre nord-américain. Ces travaux s'appuient sur la *Feuille de route pour un partenariat renouvelé États-Unis-Canada*, initiative bilatérale lancée en 2021. De plus, lors du Sommet des leaders nord-américains de 2021, le Canada s'est engagé à travailler conjointement avec les États-Unis et le Mexique aux questions de migration et de protection. Ces engagements comprenaient la promotion d'une réponse régionale aux défis de la migration et des déplacements forcés dans les Amériques; la détermination des possibilités d'actions coordonnées en vue du renforcement des capacités et de la lutte contre les causes profondes de la migration irrégulière; et le renforcement des systèmes de protection et d'octroi de l'asile, ainsi que des programmes de réinstallation des réfugiés.

En 2021, le Canada s'est également engagé auprès de pays d'Amérique centrale, du Mexique et des États-Unis dans le cadre de la tribune de la Conférence régionale sur la migration à travailler de concert pour décourager la migration irrégulière et assurer des voies régulières aux fins de la protection des réfugiés et de la migration permanente et temporaire régulière. Le pays a également tenu la deuxième réunion Canada-Colombie sur la mobilité en juin 2021 afin de discuter de la politique en matière de visas et de mesures de facilitation. De plus, des responsables du gouvernement canadien se sont réunis en mai 2021 avec leurs homologues mexicains dans le cadre du Dialogue de haut niveau Canada-Mexique (DHNCM) sur la mobilité afin de discuter des tendances en matière de migration et de renforcer la collaboration concernant des enjeux plus vastes liés à la migration, y compris en ce qui concerne des mesures préventives afin de lutter contre la migration irrégulière.

En 2021, le Canada a financé de nouveaux projets internationaux de renforcement des capacités en Amérique centrale et au Mexique, afin de favoriser une migration sûre et régulière et de lutter contre la migration irrégulière et les déplacements forcés. Ces projets couvrent un large éventail de thèmes liés à la mobilité humaine, notamment la promotion des voies migratoires régulières, en mettant l'accent sur la mobilité de la main-d'œuvre et le recrutement éthique; la promotion de voies complémentaires d'admission des réfugiés; le renforcement des systèmes d'octroi de l'asile et de protection des réfugiés; l'accès par les migrants aux services; et la promotion de discours équilibrés sur la migration.

Dans le cadre du budget de 2021, le Canada a par ailleurs obtenu du financement en vue du règlement de la crise des réfugiés et des migrants vénézuéliens. Cette aide contribuera à renforcer les capacités des pays qui accueillent de grandes populations de réfugiés et de migrants du Venezuela, y compris le Panama et la Colombie.

### **Groupe de travail Canada-Ukraine sur la mobilité**

Depuis 1992, le Canada et l'Ukraine entretiennent de solides relations fondées sur des liens interpersonnels étroits et des valeurs communes. Afin de renforcer la collaboration sur les questions de migration d'importance mutuelle, les deux pays ont établi conjointement le Groupe de travail Canada-Ukraine sur la mobilité, en janvier 2021. Une réunion inaugurale a eu lieu en avril 2021, donnant l'occasion de tenir des discussions productives sur des sujets clés d'intérêt mutuel, y compris la facilitation et la mobilité, une nouvelle entente sur la mobilité des jeunes et des possibilités de collaboration future relativement à la migration. Le groupe de travail se réunira de nouveau, ce qui permettra de poursuivre les échanges sur les questions de migration d'intérêt commun lorsque la situation en Ukraine le permettra.

# Lutte contre le racisme à Immigration, Réfugiés et Citoyenneté Canada

En 2021, le Groupe de travail sur la lutte contre le racisme d'IRCC a élargi ses mesures stratégiques pour promouvoir l'équité raciale au Ministère.

Nous avons besoin de perspectives diversifiées afin de créer une stratégie et un plan d'action contre le racisme qui comblent nos lacunes, que nos employés adoptent et qui mènent à des changements et à des résultats viables.



Le Groupe de travail a collaboré avec les directions générales de l'organisation pour appuyer l'intégration de la lutte contre le racisme dans le travail quotidien des employés ainsi que dans les politiques, les programmes et la prestation des services du Ministère. En 2021, l'accent a été mis sur la mise en place d'une structure de gouvernance visant à faciliter la mobilisation de diverses voix pour éclairer une stratégie et des mesures ministérielles itératives de lutte contre le racisme.

En mai 2021, le Ministère a publié son [Énoncé de valeurs<sup>xxxii</sup>](#) pour reconnaître la présence du racisme au Canada et dans l'organisation, ainsi que pour réaffirmer la détermination d'IRCC à promouvoir l'équité raciale pour l'ensemble des employés et des clients. IRCC a également élaboré une série d'engagements en matière de lutte contre le racisme pour décrire comment chaque secteur du Ministère appuiera les efforts de lutte contre le racisme au cours des trois prochaines années (2021-2023). De plus, conformément aux priorités ministérielles publiées par le greffier du Conseil privé pour la gestion du rendement en 2021-2022, les cadres supérieurs de l'organisation ont reçu le mandat d'intégrer les engagements en matière de lutte contre le racisme à un plan triennal axé sur le recrutement, le maintien en poste et l'avancement professionnel des groupes en quête d'équité.

Pour donner l'élan nécessaire à la création d'un changement institutionnel durable, le Ministère a mis en œuvre des pratiques clés dans les domaines de la gestion des personnes, des politiques et des opérations, y compris l'encadrement et la formation des dirigeants et du personnel en matière de lutte contre le racisme; de nouvelles cibles de représentation de l'effectif à tous les échelons; des programmes de perfectionnement professionnel pour les employés autochtones, noirs et racisés; des outils d'évaluation des répercussions sur le plan racial pour l'élaboration de politiques et de programmes; et des outils d'intégrité des programmes et de gestion des risques pour s'attaquer aux préjugés décisionnels dans la prestation des services.

# Considérations relatives à l'égalité des sexes et à la diversité dans l'immigration

Immigration, Réfugiés et Citoyenneté Canada (IRCC) est tenu au titre de la *Loi sur l'immigration et la protection des réfugiés* d'inclure dans son Rapport annuel une analyse comparative entre les sexes plus (ACS plus) liée aux répercussions de la *Loi*.

L'ACS plus est un outil afin de comprendre comment de multiples facteurs, comme la race, l'ethnicité, le sexe, la religion, les handicaps, l'orientation sexuelle, l'éducation, le revenu, la langue, l'identité autochtone et l'âge façonnent les conditions sanitaires, sociales et économiques des gens et influent sur l'accès aux programmes et aux services. Elle est utilisée pour concevoir et mettre en œuvre des politiques, des programmes et d'autres initiatives afin de les rendre plus inclusifs et adaptés aux différents besoins des gens. IRCC demeure déterminé à travailler à la mise en œuvre complète de l'ACS plus dans l'ensemble de ses secteurs d'activité afin de s'assurer que ses initiatives sont élaborées en gardant présentes à l'esprit l'équité, la diversité et l'inclusion.

Par exemple, IRCC a utilisé l'ACS plus dans l'élaboration du nouveau volet des réfugiés pour les défenseurs des droits de la personne afin de s'assurer que ce volet répondait le mieux possible aux besoins des défenseurs des droits de la personne qui ont le plus besoin de protection. Afin de déterminer les défenseurs des droits de la personne les plus à risque, il faut tenir compte de facteurs intersectionnels, dont l'orientation sexuelle, l'identité de genre ou l'expression de genre, l'ethnicité, les compétences linguistiques et la position sociale des défenseurs. Dans le cadre de la conception de ce volet, IRCC a mené de vastes consultations, notamment auprès d'organismes qui se spécialisent dans la protection des femmes, des personnes appartenant à la communauté LGBTQI, des Autochtones ou des défenseurs des droits de la personne marginalisés sur le plan social. Il reconnaît que les défenseurs des droits de la personne peuvent devoir faire face à des risques intersectionnels, y compris de leur propre collectivité ou même de leur famille, en raison de leur identité et de leur travail, ce qui peut remettre en question les normes sociales. IRCC reconnaît également que divers groupes de défenseurs des droits de la personne marginalisés ou stigmatisés pourraient être confrontés à des obstacles particuliers à l'accès à la protection. Afin de relever les défis en question, IRCC a obtenu la collaboration de deux organisations de la société civile qui prêtent une attention particulière à la protection des défenseurs des droits de la personne devant faire face à des risques intersectionnels (Front Line Defenders et Protect Defenders.eu) pour déterminer les personnes qui doivent être réinstallées dans le cadre de ce volet.

L'engagement humanitaire d'IRCC en Afghanistan comporte un volet humanitaire conçu pour accueillir des populations prioritaires diversifiées qui subissent une marginalisation et une discrimination accrues en raison de leurs vulnérabilités particulières, notamment les femmes, les personnes appartenant à la communauté LGBTQI, les défenseurs des droits de la personne, les journalistes et ceux qui les aident, ainsi que les membres des minorités religieuses et ethniques. Le Ministère a tenu compte des facteurs de l'ACS plus dans la conception de l'initiative de réinstallation d'Afghans en établissant des partenariats avec des organismes de recommandation, qui sont des experts dans la détermination des facteurs de vulnérabilité prioritaires pour les réfugiés. Des montants précis pour les recommandations ont été alloués à chaque organisation d'une manière qui favorise un juste équilibre entre la vulnérabilité et les facteurs de risque. Plus généralement, l'initiative de réinstallation des Afghans a été conçue de façon à faire avancer les objectifs d'égalité des sexes du Canada en offrant protection et soutien aux réfugiés afghans et aux autres Afghans à risque en les installant en permanence au pays, peu importe si les femmes afghanes sont les demandeuses principales ou les personnes à charge.

En 2021, IRCC a réalisé des progrès à l'égard de plusieurs initiatives d'ACS plus qui ont été mises en place en 2019 ou avant.





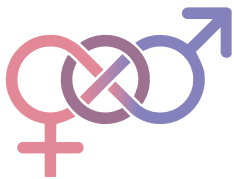
## Améliorer les résultats pour diverses populations

### Rainbow Refugee Assistance Partnership



Créé en 2020, le **Rainbow Refugee Assistance Partnership** s'est appuyé sur la réussite du projet pilote Rainbow Refugee Assistance afin de faire passer le nombre de réfugiés parrainés par le secteur privé de 15 à 50 par année. Le partenariat a été établi en collaboration avec Rainbow Refugee Society dans le but d'encourager un plus grand nombre de Canadiens à soutenir les réfugiés appartenant à la communauté LGBTQI et de renforcer la collaboration entre les organismes de personnes LGBTQI et la communauté d'établissement des réfugiés au Canada<sup>15</sup>. En 2021, on n'a compté que 12 réfugiés admis grâce à ce partenariat en raison des restrictions de voyage liées à la COVID-19. Toutefois, en 2021, le partenariat a été élargi à la suite de la crise en Afghanistan, offrant 150 places supplémentaires par année de 2022 à 2024.

### Politique d'IRCC sur l'identifiant du sexe et du genre des clients



Conformément à l'orientation stratégique du Secrétariat du Conseil du Trésor visant à moderniser les pratiques du gouvernement du Canada en matière d'information relative au sexe et au genre, IRCC a établi en 2021 une **politique ministérielle sur l'identifiant du sexe et du genre des clients**. La politique établit comment les renseignements sur le sexe ou le genre du client doivent être recueillis, consignés et mentionnés dans le cadre de l'administration des programmes d'IRCC. En raison des efforts déployés dans le cadre du projet sur le genre X, d'importants travaux ont déjà été entrepris afin de mettre en œuvre la politique. Par exemple, tous les secteurs d'activité d'IRCC permettent aux clients de demander un changement non intrusif de leur identifiant de sexe ou de genre, notamment « femme » (« F »), « homme » (« H ») ou « autre genre » (« X ») sur tout document délivré par IRCC. À l'avenir, IRCC supprimera l'affichage de ces renseignements sur les documents et les pièces de correspondance lorsqu'il n'est pas justifié de le faire.

<sup>15</sup> Tout au long du présent rapport, lorsqu'il est fait référence à des questions concernant le Canada, le terme « LGBTQ2 » (lesbien, gai, bisexuel, transgenre, queer et bispirituel) est utilisé pour refléter l'utilisation par les Premières Nations du terme « bispirituel ». Lorsqu'il s'agit de questions d'envergure internationale, notamment en ce qui concerne les réfugiés, le terme « LGBTQI » (lesbien, gai, bisexuel, transgenre, queer et intersexuel) est utilisé.

## Stratégie contre la violence fondée sur le sexe



En juin 2017, le gouvernement du Canada a annoncé le lancement de l'initiative fédérale de lutte contre la violence fondée sur le sexe « [Il est temps : la Stratégie du Canada pour prévenir et contrer la violence fondée sur le sexe](#) »<sup>xxxii</sup>. L'initiative met l'accent sur trois grands champs d'action : la prévention, le soutien des personnes survivantes et de leur famille et la promotion de systèmes juridiques et judiciaires adaptés. Dans le cadre de cette stratégie fédérale, IRCC a reçu un financement de 1,5 million de dollars sur cinq ans (de 2017 à 2022) pour améliorer davantage le Programme d'établissement, qui offre des services d'établissement aux nouveaux arrivants au Canada avant et après leur arrivée. Ce financement sert notamment à élaborer et à mettre en œuvre une stratégie du secteur de l'établissement sur la violence fondée sur le sexe grâce à une coalition d'organismes du secteur de l'établissement et de la lutte contre la violence fondée sur le sexe. En réaction à l'augmentation de la violence fondée sur le sexe dans le contexte de la pandémie, IRCC a consulté des fournisseurs de services afin de mieux comprendre la situation des nouveaux arrivants. Il a par conséquent offert des conseils et de l'information aux organismes sur le maintien des services jugés essentiels, notamment en offrant du soutien aux clients subissant de la violence fondée sur le sexe.

Le budget fédéral de 2021 du Canada prévoyait des fonds supplémentaires de façon à ce que le Programme d'établissement puisse faire l'objet d'améliorations continues en vue de lutter contre la violence fondée sur le sexe. Le partenariat de la Stratégie contre la violence fondée sur le sexe est une initiative de collaboration unique entre les organismes d'établissement et ceux de lutte contre la violence afin de renforcer la capacité du secteur de lutter contre la violence fondée sur le sexe chez les immigrants et les réfugiés.

## Programme d'aide aux femmes en péril du Canada



Le **Programme d'aide aux femmes en péril du Canada** est conçu pour offrir des possibilités de réinstallation aux femmes qui sont exposées à un risque accru de discrimination et de violence, notamment celles qui se trouvent dans une situation précaire où les autorités locales ne peuvent assurer leur sécurité. Certaines femmes peuvent avoir besoin d'une protection immédiate à court terme, tandis que d'autres se trouvent en permanence dans une situation dangereuse. La persécution fondée sur le sexe est l'un des motifs pour lesquels le Canada accorde l'asile. En 2021, le Canada a réinstallé 995 femmes et enfants réfugiés vulnérables dans le cadre du Programme.

## Mesures pour aider les nouveaux arrivants à se sortir d'une situation de violence familiale



Des mesures pour aider les nouveaux arrivants à quitter une situation de violence familiale ont été introduites en 2019 et se sont poursuivies tout au long de l'année 2021 pour aider les personnes à échapper à la violence. Ces mesures comprenaient ce qui suit :

- un [permis de séjour temporaire accéléré sans frais](#)<sup>xxxiii</sup> pour les personnes qui n'ont pas de statut, qui donne également aux personnes un permis de travail et une couverture temporaire des soins de santé dans le cadre du Programme fédéral de santé intérimaire. En 2021, 167 permis ont été délivrés dans le cadre de cette initiative;
- un processus accéléré à l'intention des victimes de violence familiale ou de violence qui présentent une demande de résidence permanente pour des considérations d'ordre humanitaire. En 2021, 84 demandes dans le cadre de ce processus ont été approuvées.

## Faciliter la réinstallation et la mobilité économique au Canada

### Programme d'aide à la réinstallation



Le [Programme d'aide à la réinstallation \(PAR\)](#)<sup>xxxiii</sup> est un programme national de subventions et de contributions créé en 1998 qui est offert dans les provinces et les territoires, à l'exception du Québec. Il aide les réfugiés pris en charge par le gouvernement et les autres clients admissibles à leur arrivée au Canada. Le Programme offre un soutien financier direct et finance la prestation de services immédiats et essentiels. En 2021, le Réseau de l'établissement d'IRCC a créé la Division des opérations de réinstallation pour faciliter l'adoption d'une approche plus nationale de la gestion du Programme; a fourni un soutien financier au réseau canadien de fournisseurs de services de réinstallation afin de coordonner le travail entre les fournisseurs de services qui offrent le PAR; et a lancé un appel de propositions, qui a permis d'ajouter, dans le cadre du PAR, neuf nouveaux organismes dans de petits centres urbains à l'échelle du Canada.

## Soutenir les nouveaux arrivants racisés

### Initiative pilote pour les nouvelles arrivantes racisées



Les programmes dans le cadre de l'[Initiative pilote pour les nouvelles arrivantes racisées](#)<sup>xxxv</sup> (anciennement l'Initiative pilote pour les nouvelles arrivantes appartenant à une minorité visible) sont conçus pour favoriser les conditions d'emploi et l'avancement professionnel des nouvelles arrivantes racisées au moyen de la prestation de services d'établissement. Une prorogation a été accordée à onze projets, qui devaient initialement prendre fin en mars 2021, et étaient les mieux adaptés à la poursuite de la prestation directe de services afin de soutenir les nouvelles arrivantes racisées à mesure que l'économie se redresse. De plus, la Société de recherche sociale appliquée, qui met à

l'essai quatre modèles d'emploi particuliers visant les nouvelles arrivantes racisées, a reçu des fonds supplémentaires afin d'examiner l'applicabilité des modèles aux nouvelles arrivantes racisées francophones et d'entreprendre une étude rétrospective du financement accordé aux partenaires et aux clients. Les résultats de l'Initiative pilote orienteront les services d'établissement et d'emploi pour les nouvelles arrivantes.

## Promouvoir l'égalité des sexes et la diversité à l'échelle internationale

À l'échelle internationale, IRCC applique l'ACS plus afin de promouvoir un engagement inclusif et participatif à l'étranger. Au niveau bilatéral et multilatéral, le Ministère s'efforce d'encourager un dialogue et une collaboration sur la gestion de la migration et la protection des réfugiés qui tiennent davantage compte des différences entre les sexes et de divers facteurs d'identité à l'égard d'une gamme de nouveaux arrivants.

### Pacte mondial pour les migrations



En 2020, le Canada a accepté de devenir un [pays champion<sup>xxxvi</sup>](#) du Pacte mondial pour les migrations. Il a utilisé cette tribune internationale pour communiquer des pratiques exemplaires liées à une gestion des migrations qui tient compte des différences entre les sexes. Le Canada a en outre financé des projets de renforcement des capacités relativement à la migration et des études connexes, afin de favoriser une gestion des migrations qui tient compte des différences entre les sexes. Le pays a maintenu son engagement de considérer la migration qui tient compte des différences entre les sexes comme l'une de ses priorités clés en 2022 lors du Forum d'examen des migrations internationales, qui est le premier examen mondial de la mise en œuvre du Pacte mondial pour les migrations.

### Forum mondial sur la migration et le développement

Dans le cadre de la participation du Canada au FMMD, IRCC a lancé conjointement la campagne de communication mondiale appelée « [It Takes A Community](#) » (« Il faut une communauté ») et contribue activement à sa mise en œuvre. La campagne vise à promouvoir des discours plus équilibrés sur la migration en présentant des récits inclusifs sur les contributions positives apportées par des migrants, y compris des femmes et des filles migrantes, aux collectivités du monde entier.

### Plateforme de soutien du Cadre global régional de protection et de solutions pour l'Amérique centrale et le Mexique (MIRPS)

Le déplacement forcé a augmenté de manière significative au cours des dernières années en Amérique centrale et au Mexique en raison d'une variété de facteurs qui ont forcé les gens à quitter leurs maisons, y compris la violence, la criminalité et l'insécurité ainsi qu'un nombre d'autres facteurs économiques, politiques et sociaux. La plateforme de soutien MIRPS a été lancée en décembre 2019 à l'occasion du premier Forum mondial des réfugiés.

L'objectif de la Plateforme est de soutenir les efforts des pays du MIRPS (Belize, Costa Rica, El Salvador, Guatemala, Honduras, Mexique et Panama) pour offrir une protection et des solutions aux déplacements forcés en Amérique centrale et au Mexique. Ses membres sont l'Argentine, le Brésil, le Canada, la Colombie, l'Union européenne, la France, l'Espagne, la Suisse, l'Uruguay, les États-Unis d'Amérique, la Banque interaméricaine de développement, la Banque mondiale, la Commission économique pour l'Amérique latine et les Caraïbes et l'Organisation des États américains. L'Agence des Nations Unies pour les réfugiés (HCR) fait office de Secrétariat de la Plateforme.

Les pays du MIRPS établissent des plans d'action nationaux pour définir les besoins et les priorités de leurs efforts, notamment en matière de protection des réfugiés, d'éducation, d'emplois et de moyens de subsistance, de santé et de protection sociale. La plate-forme d'appui aidera les pays à mettre en oeuvre leurs plans d'action et servira de mécanisme pour un meilleur partage des responsabilités entre les pays dans la résolution des problèmes de déplacement forcé, comme le prévoit le Pacte mondial sur les réfugiés.

À titre de président de la Plateforme d'appui du MIRPS de juillet 2021 à septembre 2022, le Canada a aidé les pays à atteindre leurs objectifs en travaillant à partager l'expertise pertinente et en mobilisant les ressources. Les efforts du Canada se sont concentrés sur le thème de la présidence « Protection et autonomisation des femmes et des filles en déplacement ». Les activités ont attiré l'attention sur les besoins de protection internationale des femmes et des filles déplacées de force, ainsi que sur la nécessité de faire respecter les droits fondamentaux d'autres populations vulnérables en Amérique centrale et au Mexique.

# Annexe 1 : Articles 94 et 22.1 de la *Loi sur l'immigration et la protection des réfugiés*

L'extrait suivant de la *Loi sur l'immigration et la protection des réfugiés*, entrée en vigueur en 2002, décrit qu'IRCC est tenu de rédiger un rapport annuel au Parlement sur l'immigration.

## Rapports au Parlement

- 94(1)** Au plus tard le 1<sup>er</sup> novembre ou dans les trente premiers jours de séance suivant cette date, le ministre dépose devant chaque chambre du Parlement un rapport sur l'application de la présente loi portant sur l'année civile précédente.
- (2)** Le rapport précise notamment :
- a)** les instructions données au titre de l'article 87.3 ainsi que les activités et les initiatives en matière de sélection des étrangers, notamment les mesures prises en coopération avec les provinces;
  - b)** pour le Canada, le nombre d'étrangers devenus résidents permanents et dont il est prévu qu'ils le deviendront pour l'année suivante;
    - b.1)** pour le Canada, le profil linguistique des étrangers devenus résidents permanents;
  - c)** pour chaque province partie à un accord visé au paragraphe 9(1), les nombres, par catégorie, de ces étrangers devenus résidents permanents, d'une part, et, d'autre part, qu'elle prévoit qu'ils y deviendront résidents permanents l'année suivante;
  - d)** le nombre de permis de séjour temporaire délivrés au titre de l'article 24 et, le cas échéant, les faits emportant interdiction de territoire;
  - e)** le nombre d'étrangers à qui le statut de résident permanent a été octroyé au titre de chacun des paragraphes 25(1), 25.1(1) et 25.2(1);
    - e.1)** les instructions données au titre des paragraphes 30(1.2), (1.41) ou (1.43) au cours de l'année en cause ainsi que la date de leur publication;
  - f)** une analyse comparative entre les sexes des répercussions de la présente loi.

L'extrait suivant de la LIPR décrit le pouvoir du ministre de déclarer dans quel contexte il est possible qu'un étranger ne devienne pas résident temporaire, qui est entré en vigueur en 2013, et l'obligation de faire rapport sur le nombre de déclarations de ce genre.

### **Déclaration**

- 22.1 (1)** Le ministre peut, de sa propre initiative et s'il estime que l'intérêt public le justifie, déclarer que l'étranger non visé à l'article 19 ne peut devenir résident temporaire.
- (2)** La déclaration est valide pour la période prévue par le ministre, laquelle ne peut excéder trente-six mois.
- (3)** Le ministre peut, à tout moment, révoquer la déclaration ou en raccourcir la période de validité.
- (4)** Le rapport prévu à l'article 94 précise le nombre de déclarations faites en vertu du paragraphe (1) et explique en quoi l'intérêt public a donné lieu à des telles déclarations.

# Annexe 2 : Tableaux

**Tableau 1 : Permis de séjour temporaire et prorogations accordées en 2021 par motif d'interdiction de territoire**

Motif d'interdiction de territoire	Disposition de la Loi sur l'immigration et la protection des réfugiés	Nombre total de permis en 2021	Homme	Femme	Genre X
Sécurité (p. ex. espionnage, subversion et terrorisme)	34	1	1	0	0
Atteinte aux droits humains ou internationaux	35	2	1	1	0
Grande criminalité (infraction punissable d'un emprisonnement d'au moins dix ans au Canada ou emprisonnement de plus de six mois infligé au Canada)	36(1)	134	116	18	0
Criminalité (déclaration de culpabilité à la suite d'une infraction punissable par mise en accusation ou de deux infractions punissables par voie de déclaration sommaire de culpabilité, ou commission de ces dernières)	36(2)	602	499	102	1
Activités de criminalité organisée	37	0	0	0	0
Motifs sanitaires (danger pour la santé ou la sécurité publiques et fardeau excessif)	38	0	0	0	0
Motifs financiers (incapacité ou absence de volonté de subvenir à ses propres besoins ou à ceux des personnes à sa charge)	39	7	2	5	0
Fausse déclarations	40	48	29	19	0
Perte de l'asile	40.1	0	0	0	0
Manquement à la loi (p. ex. pas de passeport, ni de visa, ni de travail, ni d'études sans autorisation, contrôle médical à effectuer au Canada) <sup>16</sup>	41	1 552	778	774	0
Membre de la famille interdit de territoire	42	4	2	2	0
Autres dispositions <sup>17</sup>		4 337	2 139	2 196	2
<b>Total</b>		<b>6 687</b>	<b>3 567</b>	<b>3 117</b>	<b>3</b>

Source : IRCC, Entrepôt de données d'entreprise en date du 3 mai 2022.

<sup>16</sup> À l'exception des articles 34 à 40.1 et 42 de la *Loi sur l'immigration et la protection des réfugiés* (LIPR).

<sup>17</sup> Les autres dispositions comprennent l'article 11 de la LIPR et les cas non précisés.



**Tableau 2 : Résidents permanents admis en 2020 selon les 10 principaux pays sources**

Rang	Pays	Nombre total <sup>18</sup>	Pourcentage (%)	Hommes	Femmes
1	Inde	127 933	32	73 075	54 858
2	République populaire de Chine	31 001	8	13 418	17 583
3	Philippines	18 021	4	7 716	10 305
4	Nigéria	15 593	4	7 469	8 124
5	France	12 688	3	6 683	6 005
6	États-Unis d'Amérique	11 951	3	5 990	5 956
7	Brésil	11 425	3	5 631	5 793
8	Iran	11 303	3	5 475	5 825
9	Afghanistan	8 569	2	4 274	4 295
10	Pakistan	8 476	2	4 274	4 202
<b>Total pour les dix principaux pays</b>		<b>256 960</b>	<b>63</b>	<b>134 005</b>	<b>134 005</b>
<b>Tous les autres pays sources</b>		<b>149 039</b>	<b>37</b>	<b>73 506</b>	<b>75 530</b>
<b>Total</b>		<b>405 999</b>	<b>100</b>	<b>207 511</b>	<b>198 476</b>

Source : IRCC, Dirigeant principal des données (DPD), données sur les résidents permanents en date du 31 mars 2022.

18 Les données ventilées selon le sexe peuvent ne pas correspondre aux totaux en raison de cas où un autre genre (11) a été déclaré ou un « X » (1) a été indiqué pour le sexe.

**Tableau 3 : Résidents permanents admis en 2021 selon la destination prévue et la catégorie d'immigration**

Catégorie d'immigration	T.N.L.	Î.P.É.	N.-É.	N.-B.	QC	Ont.	Man.	Sask.	Alb.	C.-B.	Yn	T.N.O.	Nun.	Non précisé	Total
<b>Économique</b>															
Immigration économique – Travailleurs qualifiés (fédéral) <sup>19</sup>	298	487	1 720	679	0	92 868	1 332	1 285	9 535	31 096	90	56	13	0	<b>139 459</b>
Immigration économique – Aides familiaux (fédéral) <sup>20</sup>	1	0	1	1	126	1 450	15	30	469	704	1	7	3	0	<b>2 808</b>
Immigration économique – Gens d'affaires (fédéral) <sup>21</sup>	2	6	10	10	0	228	21	1	37	250	0	0	0	0	<b>565</b>
Programme pilote sur l'agroalimentaire	0	6	0	0	0	105	0	0	2	74	0	0	0	0	<b>187</b>
Programme pilote d'immigration au Canada atlantique	408	265	2 673	1 579	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	<b>4 925</b>
Programme des candidats des provinces <sup>22</sup>	510	1 482	2 278	1 814	0	11 027	10 328	6 507	8 589	10 999	367	119	0	0	<b>54 020</b>
Programme pilote d'immigration dans les communautés rurales et du Nord	0	0	0	0	0	186	51	1	29	127	0	0	0	0	<b>394</b>
Immigration économique – Politiques d'intérêt public (fédéral) <sup>23</sup>	105	159	919	413	0	12 935	1 078	414	1 696	6 087	52	26	2	0	<b>23 886</b>
Travailleurs qualifiés (Québec)	0	0	0	0	25 042	0	0	0	0	0	0	0	0	0	<b>25 042</b>
Gens d'affaires (Québec)	0	0	0	0	1 685	0	0	0	0	0	0	0	0	0	<b>1 685</b>
<b>Immigration économique – Total</b>	<b>1 324</b>	<b>2 405</b>	<b>7 601</b>	<b>4 496</b>	<b>26 853</b>	<b>118 799</b>	<b>12 825</b>	<b>8 238</b>	<b>20 357</b>	<b>49 337</b>	<b>510</b>	<b>208</b>	<b>18</b>	<b>0</b>	<b>252 971</b>
<b>Regroupement familial</b>															
Époux, conjoints de fait, partenaires conjugaux et enfants parrainés	162	128	688	400	12 070	31 100	1 939	1 257	9,002	12 381	66	69	16	0	<b>69 278</b>
Parents et grands-parents parrainés	14	3	42	15	1 756	5 438	398	392	1 801	1 869	6	4	0	0	<b>11 738</b>
Regroupement familial – Autre <sup>24</sup>	0	0	2	1	69	136	5	6	140	46	1	1	0	0	<b>407</b>
<b>Regroupement familial – Total</b>	<b>176</b>	<b>131</b>	<b>732</b>	<b>416</b>	<b>13 895</b>	<b>36 674</b>	<b>2 342</b>	<b>1 655</b>	<b>10 943</b>	<b>14 296</b>	<b>73</b>	<b>74</b>	<b>16</b>	<b>0</b>	<b>81 423</b>
<b>Réfugiés et personnes protégées au Canada</b>															
Personnes protégées au Canada et personnes à charge des personnes protégées	15	13	67	38	5 685	27 379	383	84	2 912	3 217	2	3	2	0	<b>39 800</b>
Programme mixte des réfugiés désignés par un bureau des visas	0	0	9	0	0	41	11	0	2	13	0	0	0	0	<b>76</b>
Réfugiés pris en charge par le gouvernement <sup>25</sup>	455	50	518	285	963	4 692	383	681	1 502	1 266	0	0	0	16	<b>10 811</b>
Réfugiés parrainés par le secteur privé	45	3	156	59	637	4,338	450	252	2 908	677	4	11	0	1	<b>9 541</b>
<b>Réfugiés et personnes protégées au Canada – Total</b>	<b>519</b>	<b>84</b>	<b>626</b>	<b>395</b>	<b>7 296</b>	<b>35 618</b>	<b>1 237</b>	<b>1 024</b>	<b>7 977</b>	<b>5 019</b>	<b>6</b>	<b>14</b>	<b>2</b>	<b>411</b>	<b>60 228</b>
<b>Motifs d'ordre humanitaire et autres</b>															
Motifs d'ordre humanitaire et autres <sup>26</sup>	40	11	68	14	2 241	7 346	179	38	764	665	7	1	3	0	<b>11 377</b>
<b>Motifs d'ordre humanitaire et autres – Total</b>	<b>40</b>	<b>11</b>	<b>68</b>	<b>14</b>	<b>2 241</b>	<b>7 346</b>	<b>179</b>	<b>38</b>	<b>764</b>	<b>665</b>	<b>7</b>	<b>1</b>	<b>3</b>	<b>0</b>	<b>11 377</b>
<b>TOTAL</b>	<b>2 059</b>	<b>2 631</b>	<b>9 027</b>	<b>5 321</b>	<b>50 285<sup>27</sup></b>	<b>198 437</b>	<b>16 583</b>	<b>10 955</b>	<b>40 041</b>	<b>69 317</b>	<b>596</b>	<b>297</b>	<b>39</b>	<b>411</b>	<b>405 999</b>
<b>PERCENTAGE</b>	<b>0,5 %</b>	<b>0,6 %</b>	<b>2,2 %</b>	<b>1,3 %</b>	<b>12,4 %</b>	<b>48,9 %</b>	<b>4,1 %</b>	<b>2,7 %</b>	<b>9,9 %</b>	<b>17,1 %</b>	<b>0,1 %</b>	<b>0,1 %</b>	<b>0,0 %</b>	<b>0,1 %</b>	<b>100,0 %</b>

Source : IRCC, DPD, données sur les résidents permanents en date du 31 mars 2022.

19 Comprend les admissions au titre du Programme des travailleurs qualifiés (fédéral), du Programme des travailleurs de métiers spécialisés (fédéral) et de la catégorie de l'expérience canadienne.

20 Comprend les admissions au titre du Programme pilote des gardiens d'enfants en milieu familial et du Programme pilote des aides familiaux à domicile, qui ont remplacé la catégorie « garde d'enfants » et la catégorie « soins aux personnes ayant des besoins médicaux élevés » (qui avaient remplacé le Programme des aides familiaux résidents). Les demandes reçues au titre des anciens programmes pilotes seront traitées en entier, ainsi que celles reçues dans le cadre de la voie d'accès provisoire pour les aides familiaux. Quelques admissions dans cette catégorie sont destinées au Québec.

21 Comprend les admissions au titre du Programme d'immigration des travailleurs autonomes, du Programme de visa pour démarrage d'entreprise et du Programme de capital de risque pour les immigrants investisseurs. Cette catégorie comprend également les admissions découlant d'un petit nombre de demandes au titre du Programme d'immigration des investisseurs et du Programme pour les entrepreneurs du gouvernement du Canada, qui ont été annulés en 2014.

22 Comprend le Programme des candidats des provinces et le Projet pilote sur la voie d'accès à la mobilité économique, une nouvelle approche qui aide les réfugiés admissibles à présenter une demande de résidence permanente dans le cadre des programmes économiques existants.

23 Comprend les politiques d'intérêt public temporaires de durée limitée pour les voies d'accès de la résidence temporaire vers la résidence permanente.

24 La catégorie « Regroupement familial – Autres » inclut : orphelins – frère, sœur, neveu, nièce et petit-enfant, et autres parents.

25 Comprend, à partir de 2021, le nouveau volet pour un maximum de 250 défenseurs des droits de la personne, journalistes et travailleurs humanitaires à risque.

26 Comprend les admissions de personnes sélectionnées pour des considérations d'ordre humanitaire pour des raisons d'intérêt public et dans la catégorie des titulaires de permis.

27 Comprend un total de 34 451 admissions de résidents permanents francophones et de 15 303 admissions de résidents permanents non francophones. DPD, données sur les résidents permanents en date du 31 mai 2022.

**Tableau 4 : Résidents permanents admis en 2021**

Catégorie d'immigration	Fourchette des admissions prévues pour 2021		Admissions en 2021			
	Minimum	Maximum	Femme	Homme	Genre X <sup>28</sup>	Total
Immigration économique – Travailleurs qualifiés (fédéral) <sup>29</sup>	81 000	110 250	64 090	75 369	0	139 459
Programmes pilotes d'immigration économique – Aides familiaux <sup>30</sup> , agroalimentaire et communautés rurales et du Nord (fédéral)	4 900	9 250	2 326	1 063	0	3 389
Immigration économique – Gens d'affaires (fédéral) <sup>31</sup>	400	1 250	284	281	0	565
Immigration économique – Politiques d'intérêt public (fédéral) <sup>32</sup>	-	-	9 735	14 151	0	23 886
Programme pilote d'immigration au Canada atlantique	3,300	6,250	2,290	2,635	0	4,925
Programme des candidats des provinces <sup>33</sup>	64 000	81 500	24 548	29 471	1	54 020
Travailleurs qualifiés et gens d'affaires (Québec) <sup>34</sup>	26 900	28 500	12 409	14 318	0	26 727
<b>Immigration économique – Total</b>	<b>180 500</b>	<b>237 000</b>	<b>115 682</b>	<b>137 288</b>	<b>1</b>	<b>252 971</b>
Époux, conjoints de fait, partenaires conjugaux et enfants	61 000	81 000	40, 125	29 147	6	69 278
Parents et grands-parents	15 000	24 000	7 079	4 659	0	11 738
Regroupement familial – Autre <sup>35</sup>	-	-	212	195	0	407
<b>Regroupement familial – Total</b>	<b>76 000</b>	<b>105 000</b>	<b>47 416</b>	<b>34 001</b>	<b>6</b>	<b>81 423</b>
Personnes protégées au Canada et personnes à charge à l'étranger	17 000	25 000	19 319	20 480	1	39 800
Programme mixte des réfugiés désignés par un bureau des visas	100	1 000	37	39	0	76
Réfugiés pris en charge par le gouvernement <sup>36</sup>	7 500	13 000	5 337	5 474	0	10 811
Réfugiés parrainés par le secteur privé	14 900	23 000	4 244	5 294	3	9 541
<b>Réfugiés et personnes protégées – Total</b>	<b>39 500</b>	<b>62 000</b>	<b>28 937</b>	<b>31 287</b>	<b>4</b>	<b>60 228</b>
<b>Considérations d'ordre humanitaire et autres – Total<sup>37</sup></b>	<b>4 000</b>	<b>6 000</b>	<b>6 441</b>	<b>4 935</b>	<b>1</b>	<b>11 377</b>
<b>Total</b>	<b>300 000</b>	<b>410 000</b>	<b>198 476</b>	<b>207 511</b>	<b>12</b>	<b>405 999</b>

Source : IRCC, DPD, données sur les résidents permanents en date du 31 mars 2022.

28 Peut comprendre des cas où le genre n'a pas été confirmé.

29 Comprend les admissions au titre du Programme des travailleurs qualifiés (fédéral), du Programme des travailleurs de métiers spécialisés (fédéral) et de la catégorie de l'expérience canadienne.

30 Comprend les admissions au titre du Programme pilote des gardiens d'enfants en milieu familial et du Programme pilote des aides familiaux à domicile, qui ont remplacé la catégorie « garde d'enfants » et la catégorie « soins aux personnes ayant des besoins médicaux élevés » (qui avaient remplacé le Programme des aides familiaux résidents). Les demandes reçues au titre des anciens programmes pilotes seront traitées en entier, ainsi que celles reçues dans le cadre de la voie d'accès provisoire pour les aides familiaux. Quelques admissions dans cette catégorie sont destinées au Québec.

31 Comprend les admissions au titre du Programme d'immigration des travailleurs autonomes, du Programme de visa pour démarrage d'entreprise et du Programme de capital de risque pour les immigrants investisseurs. Cette catégorie comprend également les admissions découlant d'un petit nombre de demandes au titre du Programme d'immigration des investisseurs et du Programme pour les entrepreneurs du gouvernement du Canada, qui ont été annulés en 2014.

32 Comprend les politiques d'intérêt public temporaires à durée limitée pour les voies d'accès de la résidence temporaire à la résidence permanente.

33 Comprend le Programme des candidats des provinces et le Projet pilote sur la voie d'accès à la mobilité économique, une nouvelle approche qui aide les réfugiés admissibles à présenter une demande de résidence permanente dans le cadre des programmes économiques existants.

34 Les admissions dans cette catégorie sont faites aux termes de l'Accord Canada-Québec relatif à l'immigration et à l'admission temporaire des aubains. Le Québec assume l'entière responsabilité de la sélection des immigrants qui s'établiront dans la province, sauf pour ce qui est des demandeurs de la catégorie du regroupement familial et des personnes protégées.

35 La catégorie « Regroupement familial – Autres » inclut : orphelins – frère, soeur, neveu, nièce et petit-enfant, et autres parents.

36 Comprend, à partir de 2021, le nouveau volet pour un maximum de 250 défenseurs des droits de la personne, journalistes et travailleurs humanitaires en danger.

37 Comprend les admissions de personnes sélectionnées pour des motifs d'ordre humanitaire pour des raisons d'intérêt public et dans la catégorie des titulaires de permis.

**Tableau 5 : Résidents permanents selon la langue officielle parlée, 2021**

	Anglais	Français	Français et anglais	Aucune	Non précisé	Total
<b>Immigration économique - Demandeurs principaux</b>	<b>149 207</b>	<b>3 693</b>	<b>16 533</b>	<b>273</b>	<b>173</b>	<b>169 879</b>
Femme	61 030	1 495	7 004	96	78	69 703
Homme	88 177	2 198	9 529	177	95	100 176
Genre : X	0	0	0	0	0	0
<b>Immigration économique - Partenaires et personnes à charge</b>	<b>66 368</b>	<b>4 314</b>	<b>5 642</b>	<b>5 986</b>	<b>782</b>	<b>83 092</b>
Femme	36 770	2 409	3 367	2 949	484	45 979
Homme	29 597	1 905	2 275	3 037	298	37 112
Genre : X	1	0	0	0	0	1
<b>Immigration économique - Total</b>	<b>215 575</b>	<b>8 007</b>	<b>22 175</b>	<b>6,259</b>	<b>955</b>	<b>252 971</b>
<b>Femme</b>	97 800	3 904	10 371	3,045	562	115 682
<b>Homme</b>	117 747	4 103	11 804	3 214	393	137 288
<b>Genre : X</b>	1	0	0	0	0	1
<b>Regroupement familial - Demandeurs principaux</b>	<b>51 732</b>	<b>3 873</b>	<b>4 723</b>	<b>9 115</b>	<b>255</b>	<b>69 698</b>
Femme	30 166	2 399	2 600	5 478	120	40 763
Homme	21 561	1 474	2 123	3 636	135	28 929
Genre : X	5	0	0	1	0	6
<b>Regroupement familial - Partenaires et personnes à charge</b>	<b>5 327</b>	<b>988</b>	<b>272</b>	<b>4 721</b>	<b>417</b>	<b>11 725</b>
Femme	2 961	517	154	2 800	221	6 653
Homme	2 366	471	118	1 921	196	5 072
<b>Regroupement familial - Total</b>	<b>57 059</b>	<b>4 861</b>	<b>4,995</b>	<b>13 836</b>	<b>672</b>	<b>81 423</b>
<b>Femme</b>	33 127	2 916	2,754	8 278	341	47 416
<b>Homme</b>	23 927	1 945	2,241	5 557	331	34 001
<b>Genre : X</b>	5	0	0	1	0	6
<b>Réfugiés et personnes protégées au Canada - Demandeurs principaux</b>	<b>20 087</b>	<b>1 485</b>	<b>1 584</b>	<b>7 877</b>	<b>837</b>	<b>31 870</b>
Femme	7 403	769	706	3 728	351	12 957
Homme	12 681	716	878	4 149	486	18 910
Genre : X	3	0	0	0	0	3
<b>Réfugiés et personnes protégées au Canada - Partenaires et personnes à charge</b>	<b>12 805</b>	<b>1 009</b>	<b>897</b>	<b>11 670</b>	<b>1 977</b>	<b>28 358</b>
Femme	7 379	583	493	6 457	1 068	15 980
Homme	5 426	426	404	5 212	909	12 377
Genre : X	0	0	0	1	0	1
<b>Réfugiés et personnes protégées au Canada - Total</b>	<b>32 892</b>	<b>2 494</b>	<b>2 481</b>	<b>19 547</b>	<b>2 814</b>	<b>60 228</b>
<b>Femme</b>	14 782	1 352	1 199	10 185	1 419	28 937
<b>Homme</b>	18 107	1 142	1 282	9 361	1 395	31 287
<b>Genre : X</b>	3	0	0	1	0	4

<b>Toutes les autres catégories d'immigration - Demandeurs principaux</b>	<b>3 966</b>	<b>657</b>	<b>388</b>	<b>447</b>	<b>346</b>	<b>5 804</b>
Femme	2 440	433	213	304	229	3 619
Homme	1 526	224	175	143	117	2 185
<b>Toutes les autres catégories d'immigration - Partenaires conjugués et personnes à charge</b>	<b>3 985</b>	<b>516</b>	<b>473</b>	<b>230</b>	<b>369</b>	<b>5 573</b>
Femme	2 005	266	222	165	164	2 822
Homme	1 979	250	251	65	205	2 750
Genre : X	1	0	0	0	0	1
<b>Toutes les autres catégories d'immigration - Total</b>	<b>7 951</b>	<b>1 173</b>	<b>861</b>	<b>677</b>	<b>715</b>	<b>11 377</b>
<b>Femme</b>	<b>4 445</b>	<b>699</b>	<b>435</b>	<b>469</b>	<b>393</b>	<b>6 441</b>
<b>Homme</b>	<b>3 505</b>	<b>474</b>	<b>426</b>	<b>208</b>	<b>322</b>	<b>4 935</b>
<b>Genre : X</b>	<b>1</b>	<b>0</b>	<b>0</b>	<b>0</b>	<b>0</b>	<b>1</b>

Source : IRCC, DPD, données sur les résidents permanents en date du 31 mars 2022.

# Annexe 3 : Rapport sur la migration temporaire

## Permis de séjour temporaire

En vertu du paragraphe 24(1) de la *Loi sur l'immigration et la protection des réfugiés* (LIPR), un agent peut délivrer un permis de séjour temporaire à un étranger qui est interdit de territoire ou qui ne satisfait pas par ailleurs aux exigences de la Loi, pour lui permettre d'entrer ou de séjourner au Canada lorsque les circonstances le justifient. Les permis de séjour temporaire sont délivrés pour une durée limitée et sont révocables en tout temps.

Le tableau 1 de l'annexe 2 indique le nombre de permis de séjour temporaire délivrés en 2021, classés selon les motifs d'interdiction de territoire au titre de la LIPR. En 2021, 6 687 de ces permis ont été délivrés.

## Dispenses pour des motifs d'intérêt public à titre temporaire

En 2021, un total de 95 demandes de résidence temporaire ont été reçues en vertu des dispositions concernant l'intérêt public du paragraphe 25.2(1) de la LIPR pour certains étrangers interdits de territoire afin de faciliter leur entrée temporaire au Canada à titre de visiteurs, d'étudiants ou de travailleurs. La dispense liée à la politique d'intérêt public, en vigueur depuis septembre 2010, vise à favoriser les intérêts nationaux du Canada tout en continuant à préserver la sécurité des Canadiens.

## Utilisation du pouvoir discrétionnaire de rejet

En 2020, le ministre de l'Immigration, des Réfugiés et de la Citoyenneté n'a pas utilisé le pouvoir discrétionnaire de rejet prévu au paragraphe 22.1(1) de la LIPR. Ce pouvoir permet au ministre de déclarer que, pour des motifs d'intérêt public, un étranger n'est pas autorisé à devenir un résident temporaire pour une période maximale de trois ans.

# Annexe 4 : Instructions ministérielles

La *Loi sur l'immigration et la protection des réfugiés* (LIPR) est le cadre légal du programme d'immigration du Canada. Diverses dispositions de cette loi permettent au ministre de donner des instructions spéciales aux agents d'immigration pour aider le gouvernement du Canada à atteindre ses objectifs en matière d'immigration. Ces instructions sont généralement émises pour des périodes limitées et peuvent porter sur une vaste gamme de questions.

Comme l'exige le paragraphe 94(2) de la LIPR, le tableau ci-dessous présente une description des instructions données par le ministre en 2021 et la date de leur publication.

Titre	Description	Date de publication	Entrée en vigueur
<p>Instructions ministérielles concernant la présentation de demandes par voie électronique pour les visas de résident temporaire et autres documents en raison de la capacité réduite de traitement durant la pandémie de la COVID-19 (maladie à coronavirus)</p>	<p>Conformément à l'article 87.3 de la LIPR, ces instructions exigent que toute demande de visa de résident temporaire (y compris de visa de transit), de permis de travail ou de permis d'études, faite par un étranger qui se trouve à l'extérieur du Canada au moment de la demande, soit effectuée par voie électronique (demande en ligne).</p>	<p>1<sup>er</sup> février 2021</p>	<p>30 septembre 2021</p>
<p>Instructions ministérielles pour les travailleurs de la construction sans statut dans la région du Grand Toronto</p>	<p>Conformément au paragraphe 24(3) de la LIPR, ces instructions ont pour but d'accorder aux étrangers (et aux membres de leurs familles) qui soumettent une demande au titre de la <i>Politique d'intérêt public temporaire facilitant davantage l'accès à la résidence permanente pour les travailleurs de la construction sans statut dans la région du Grand Toronto</i> ou la <i>Politique d'intérêt public temporaire pour les travailleurs de la construction sans statut dans la région du Grand Toronto</i> l'autorisation de demeurer au Canada, s'il y a lieu, pendant le traitement de leur demande de résidence permanente.</p>	<p>24 mai 2021</p>	<p>30 juillet 2021</p>

<p>Instructions ministérielles concernant le traitement des demandes présentées au titre de la catégorie des aides familiaux à domicile et de la catégorie des gardiens d'enfants en milieu familial</p>	<p>Conformément au paragraphe 87.3(6) de la LIPR, le 3 mai 2021, des instructions ministérielles (IM46) ont été émises afin d'établir comment les demandes présentées au titre de la catégorie des « gardiens d'enfants en milieu familial » et de la catégorie des « aides familiaux à domicile » seraient gérées. Ces instructions font en sorte que le nombre de demandes reçues ne dépasse pas le nombre de demandes pouvant être traitées au cours d'une année, en vertu de la LIPR.</p>	<p>3 mai 2021</p>	<p>15 mai 2021</p>
<p>Instructions ministérielles 47 (IM47) : Instructions ministérielles concernant la présentation de demandes par voie électronique pour les visas de résident temporaire et autres documents en raison de la capacité réduite de traitement durant la pandémie de COVID-19 (maladie à coronavirus)</p>	<p>Conformément à l'article 87.3 et aux paragraphes 92(1.1) et (2) de la LIPR, ces instructions exigent que toute demande de visa de résident temporaire (y compris un visa de transit), de permis de travail ou de permis d'études, faite par un étranger qui se trouve à l'extérieur du Canada au moment de la demande, soit effectuée par voie électronique (demande en ligne).</p>	<p>1<sup>er</sup> septembre 2021</p>	<p>31 mars 2022</p>
<p>Instructions ministérielles 48 (MI48) : Parents et grands-parents</p>	<p>À compter du 4 août 2021, de nouvelles instructions ministérielles sont entrées en vigueur afin de modifier celles entrées en vigueur le 29 septembre 2020 (MI43). La modification augmente le nombre de demandes complètes de parrainage de parents et de grands-parents qui seront acceptées en vue de traitement en 2021, passant de 10 000 à 40 000 demandes. La modification supprime la prorogation de 90 jours pour soumettre les documents manquants en raison d'interruptions de service occasionnées par la COVID-19, et ce, à compter de la date d'entrée en vigueur des instructions.</p>	<p>31 juillet 2021</p>	<p>4 août 2021</p>
<p>Instructions ministérielles 49 (MI49) et 50 (MI50) : Parents et grands-parents</p>	<p>Étant donné que le Ministère a reçu 30 000 nouvelles demandes pour le programme de parrainage de parents et de grands-parents en 2021, dont un grand nombre en décembre, à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2022, de nouvelles instructions ministérielles (MI50) sont entrées en vigueur afin d'accorder, pour l'année civile 2022, l'autorité d'accepter, en vue de leur traitement, toutes les demandes restantes de parrainage de parents et de grands-parents reçues en 2021.</p>	<p>10 décembre 2021</p>	<p>10 décembre 2021</p>













# Notes en fin de texte

- i. Pour plus d'information, voir <https://www.laws-lois.justice.gc.ca/fra/lois/i-2.5/index.html>
- ii. Pour plus d'information, voir [https://rechercher.ouvert.canada.ca/fr/od/?\\_organization\\_limit=0&organization=cic](https://rechercher.ouvert.canada.ca/fr/od/?_organization_limit=0&organization=cic)
- iii. Pour plus d'information, voir <https://rechercher.ouvert.canada.ca/fr/od/?q=facts&organization=cic&sort=>
- iv. Pour plus d'information, voir <https://www.canada.ca/fr/immigration-refugies-citoyennete/services/immigrer-canada/entree-express/admissibilite/categorie-experience-canadienne.html>
- v. Pour plus d'information, voir <https://www.canada.ca/fr/immigration-refugies-citoyennete/services/immigrer-canada/entree-express/admissibilite/travailleurs-qualifies-federal.html>
- vi. Pour plus d'information, voir <https://www.canada.ca/fr/immigration-refugies-citoyennete/services/immigrer-canada/entree-express/admissibilite/metiers-specialises.html>
- vii. Pour plus d'information, voir Pour plus d'information, voir <https://www.canada.ca/fr/immigration-refugies-citoyennete/services/immigrer-canada/entree-express.html>
- viii. Pour plus d'information, voir <https://www.canada.ca/fr/immigration-refugies-citoyennete/services/immigrer-canada/voie-dacces-rt-rp.html>
- ix. Pour plus d'information, voir <https://www.canada.ca/fr/immigration-refugies-citoyennete/services/immigrer-canada/programme-pilote-sur-lagroalimentaire/au-sujet-de.html>
- x. Pour plus d'information, voir <https://www.canada.ca/fr/immigration-refugies-citoyennete/services/immigrer-canada/candidats-provinces/fonctionnement.html>
- xi. Pour plus d'information, voir <https://www.canada.ca/fr/immigration-refugies-citoyennete/services/immigrer-canada/programme-immigration-atlantique.html>
- xii. Pour plus d'information, voir <https://www.canada.ca/fr/immigration-refugies-citoyennete/services/immigrer-canada/programme-pilote-immigration-rurale-nord.html>
- xiii. Pour plus d'information, voir <https://www.canada.ca/fr/immigration-refugies-citoyennete/services/immigrer-canada/programme-pilote-immigration-rurale-nord.html#participantes>
- xiv. Pour plus d'information, voir <https://www.canada.ca/fr/immigration-refugies-citoyennete/services/refugies/pilote-voie-acces-mobilite-economique.html>
- xv. Pour plus d'information, voir <https://www.canada.ca/fr/immigration-refugies-citoyennete/organisation/partenaires-fournisseurs-services/initiatives-programme-etablissement.html>
- xvi. Pour plus d'information, voir <https://www.canada.ca/fr/immigration-refugies-citoyennete/nouvelles/2021/07/le-ministre-mendicino-lance-un-volet-dedie-aux-refugies-pour-les-defenseurs-des-droits-de-la-personne.html>
- xvii. Pour plus d'information, voir <https://www.frontlinedefenders.org/fr/canada-program>
- xviii. Pour plus d'information, voir <https://protectdefenders.eu/?lang=fr>
- xix. Pour plus d'information, voir <https://www.unhcr.org/fr/>
- xx. Pour plus d'information, voir <https://www.canada.ca/fr/immigration-refugies-citoyennete/services/refugies/aide-exterieur-canada/programme-refugies-pris-charge-gouvernement.html>
- xxi. Pour plus d'information, voir <https://www.canada.ca/fr/immigration-refugies-citoyennete/organisation/publications-guides/strategie-immigration-francophone.html>
- xxii. Pour plus d'information, voir <https://www.canada.ca/fr/patrimoine-canadien/services/langues-officielles-bilinguisme/plan-action-langues-officielles/2018-2023.html>
- xxiii. Pour plus d'information, voir <https://www.iom.int/fr>
- xxiv. Pour plus d'information, voir <https://www.iom.int/fr/consultations-intergouvernementales-sur-le-droit-dasile-les-refugies-et-les-migrations-cig>
- xxv. Pour plus d'information, voir [https://www.gfmd.org/\[en anglais seulement\]](https://www.gfmd.org/[en anglais seulement])
- xxvi. Pour plus d'informations, voir <https://www.beehive.govt.nz/release/five-country-ministerial-communiqu%C3%A9>
- xxvii. Pour plus d'information, voir <https://refugeesmigrants.un.org/fr/pacte-mondial-pour-les-migrations>
- xxviii. Pour plus d'information, voir <https://www.unhcr.org/fr/vers-un-pacte-mondial-sur-les-refugies.htm>
- xxix. Pour plus d'information, voir <https://www.unhcr.org/fr/vers-un-pacte-mondial-sur-les-refugies.htm>
- xxx. Pour plus d'information, voir <https://www.canada.ca/fr/immigration-refugies-citoyennete/organisation/mandat/strategie-lutte-contre-racisme-valeurs.html>
- xxxi. Pour plus d'information, voir <https://femmes-egalite-genres.canada.ca/fr/centre-savoir-violence-fondee-sexe/strategie-contre-violence-fondee-sexe.html>
- xxxii. Pour plus d'information, voir <https://www.canada.ca/fr/immigration-refugies-citoyennete/organisation/publications-guides/bulletins-guides-operationnels/prestation-services/programme-aide-reinstallation.html>
- xxxiii. Pour plus d'information, voir <https://www.canada.ca/fr/immigration-refugies-citoyennete/organisation/mandat/initiatives-ministerielles/services-femmes.html>
- xxxiv. Pour plus d'information, voir <https://migrationnetwork.un.org/fr/initiative-des-pays-champions>



